

N° de la délibération : 13/2021

Objet de la délibération :

Contrat de Rayonnement Touristique de la Région Hauts-de-France Espace de rayonnement « Vallée de l'Oise et de la Pierre » de l'Agglomération Creil Sud Oise et de la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte

L'an deux mille vingt et un, le 20 octobre à dix-huit heures, se sont réunis au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, les membres du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, dûment convoqués le 8 octobre deux mille vingt et un.

Collège des élus	Titulaires présents	Suppléants présents
Président de l'ACSO		
Cramoisy :		Loïc LE BARS
Creil :		Fabienne LAMBRE
Maysel :		Djemil CHAFAI
Montataire :		
Nogent-sur-Oise :	Valérie LEFEVRE	
Rousseloy :		Jean Pierre DEVOS
Saint-Leu d'Esserent :		
Saint-Maximin :		
Saint-Vaast-lès-Mello :		
Thiverny :	Michel BLARY	
Villers-Saint-Paul :	Florence BOQUET	

Collège des socio-professionnels	Titulaires présents	Suppléants présents
Organismes intéressés au tourisme :		
Métiers de la culture :	Marion KALT	
Promotion de la Pierre :	Frédéric MUTILLOD	Claude BOUFFLET
Equipements de loisirs :	Alexandre CAMUS	
Associations intéressées au Tourisme :	Thierry ROCH Daniel LECLERC	Pierre MEYSONNIER Marie Astrid BERNET
Hôtellerie :		Shirley KATOUKA
Gîtes ou chambres d'hôtes :		Patrick MANCHERON
Hôtellerie de plein air :		
Restauration :		
Etablissement hors ACSO :	Sabine BONTEMS	

Formant la majorité des membres en exercice.
Marie Astrid BERNET est secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES				
Nombre de membres en exercice	Votants	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstentions
18 présents				
23	18	18	0	0

Préambule :

Le 25 juin 2019, les Offices de Tourisme de Creil Sud Oise et des Pays d'Oise et d'Halatte ont répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le Conseil Régional des Hauts-de-France.

Cette candidature permet de créer des Espaces de Rayonnement Touristiques contribuant à l'attractivité régionale.

3 axes ont été mis en avant par l'ACSO et par la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) :

- Le développement des voies douces
- Le développement de l'attractivité sur l'eau (fluvial, fluvestre)
- La mise en réseau des acteurs touristiques sur le thème de la pierre, de l'industrie et de la ruralité.

Le 8 janvier 2020, la Région a indiqué que la candidature de l'ACSO et de la CCPOH a été retenue ce qui conduit à mettre en place des actions stratégiques de valorisation du territoire et à rédiger un Contrat de Rayonnement Touristique.

L'objectif du contrat est de formaliser un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique concerté avec :

- **un cadre d'orientations stratégiques partagé en s'appuyant sur les caractéristiques du territoire ainsi que sur les priorités régionales**
- **des modalités de gouvernance**
- **diverses familles d'actions jugées prioritaires auxquelles la Région est susceptible d'apporter son soutien.**

Le déroulé :

En mai 2021, un diagnostic a été réalisé par Oise Tourisme dans les deux structures emblématiques de l'ACSO et de la CCPOH : la Maison de la Pierre, intégrée au sein de Creil Sud Oise Tourisme, et le Musée de la Mémoire des Murs appartenant à la commune de Verneuil-en-Halatte (géré en régie).

Diverses recommandations ont été émises notamment la mise en lien des structures avec un billet couplé.

Pour mettre en place les préconisations de Oise Tourisme et aussi rénover le « parcours client / visiteur » de manière à tenir compte des nouveaux besoins et des nouvelles aspirations des visiteurs, il est opportun de faire réaliser une étude de pré-programme sur les deux structures.

Par ailleurs, une étude commune relative aux aménagements fluviaux à créer ou à réaliser sur l'espace de rayonnement touristique, est envisagée.

Elle permettra d'identifier les aménagements et les équipements fluviaux nécessaires dans les communes de Saint-Leu d'Esserent et de Pont-Sainte Maxence (pontons, bornes de service, signalétique touristique, mobilier notamment) en complément de l'étude réalisée par l'ACSO en 2018 et confiée au Cabinet PEYRICAL et SABATTIER Associés et SOFID et du schéma directeur de développement du tourisme fluvial et fluvestre rédigé en 2020 porté par les départements de l'Oise et du Val d'Oise et de VNF.

Le contenu du Contrat de Rayonnement Touristique :

Ces deux actions feront l'objet d'une coopération entre les deux territoires pour la période 2021- 2022. Les signataires du Contrat de Rayonnement Touristique sont la Région Hauts-de-France, l'Agglomération Creil Sud Oise, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, la commune de Verneuil-en-Halatte, le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de France et l'Agence de Développement Touristique Oise Tourisme et Creil Sud Oise Tourisme.

Concrètement, dans l'Espace de Rayonnement Touristique, intitulé « Vallée de l'Oise et de la Pierre », il s'agira de valoriser et d'exploiter les deux marqueurs communs de territoire la rivière Oise et la Pierre avec :

1. **La mise en tourisme des deux sites : la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise et le Musée de la Mémoire des Murs** à très haut potentiel touristique avec définition d'un pré-programme / feuille de route incluant les deux équipements (l'objectif étant de développer la fréquentation dans un délai de 2 à 3 ans : de 10 000 à 20 000 – 25 000 visiteurs pour la Maison de la Pierre et de 4 000 à 10 000 – 12 000 visiteurs pour le Musée de la Mémoire des Murs)
2. **La définition des aménagements fluviaux à réaliser sur le territoire (communes de Saint-Leu d'Esserent et de Pont-Sainte-Maxence)** et de leurs modalités de fonctionnement dans le cadre du développement du tourisme fluvial et fluvestre par la réalisation d'une étude technique commune.

Ces deux actions impliquant la mobilisation des communes concernées, de partenaires et d'acteurs, permettront de construire une nouvelle destination touristique.

Elles permettront aussi d'enrichir et d'encourager les offres touristiques et les actions d'itinérance (cyclo-croisières) portées par Oise Tourisme, actuellement en pleine expansion et qui génèrent un accroissement du flux touristique sur les territoires.

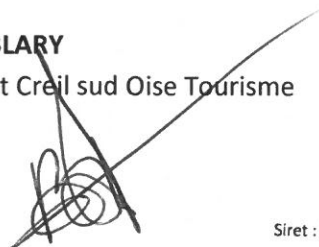
Le projet de Contrat de Rayonnement Touristique proposé aux membres du CODIR est annexé à la présente délibération.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (18 voix pour) propose :

- **DE RETENIR** les objectifs et principes d'action proposés concernant le Contrat de rayonnement touristique.
- **D'APPROUVER** les termes du Contrat de Rayonnement Touristique établi entre la Région Hauts-de-France, l'Agglomération Creil Sud Oise, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, la commune de Verneuil-en-Halatte, le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France et l'Agence de Développement Touristique Oise Tourisme et Creil Sud Oise Tourisme pour la période 2021 – 2022
- **D'AUTORISER** le Président de Creil Sud Oise Tourisme à le signer le Contrat de Rayonnement Touristique

A Creil le, **29 OCT. 2021**

Michel BLARY
Président Creil sud Oise Tourisme




CREIL SUD OISE TOURISME
Office de Tourisme
6 avenue Jules Uhry 60100 Creil
www.creilsudoise-tourisme.fr
bienvenue@creilsudoise-tourisme.fr
03 75 19 01 70

Siret : 834 212 789 00046 | IM060180001 | APE : 7990Z

CreilSudOise
| TOURISME |

3/46

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

SLOW

ID : 060-834212789-20211029-D1321CTR-DE

ANNEXE CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE
ESPACE DE RAYONNEMENT « VALLÉE DE L'OISE ET DE LA PIERRE »

Espace de Rayonnement Touristique  ACS0  Explorez CreilSudOise  CCPOH  Mairie de Verneuil-en-Halatte

CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE

ESPACE DE RAYONNEMENT

“Vallée de l’Oise et de la Pierre”

**DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION
CREIL SUD OISE**

&

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS D’OISE ET D’HALATTE**

2021 - 2022

Version définitive du 09 septembre 2021



1



CreilSudOise

| TOURISME |

4/46

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-1111-4,

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-7,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°20161758 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative aux modalités de mise en œuvre du SRADDET,

Vu la délibération n°20170444 du Conseil régional du 30 mars 2017 relative à l'adoption du SRDEII,

Vu la délibération n°20170738 du Conseil régional du 29 juin 2017 relative à la stratégie de développement touristique au service de l'attractivité régionale,

Vu la délibération n°2019.02257 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 novembre 2019 relative à « l'appel à manifestation d'intérêt "Espace de rayonnement touristique" : lauréats de la quatrième vague de candidatures »,

Vu la délibération n°2021.02086 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 novembre 2021 autorisant le Président à finaliser et signer le présent contrat de rayonnement touristique.

ENTRE

La **Région Hauts-de-France**, dont le siège est à Lille (59000), 151 Boulevard du Président Hoover, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Xavier BERTRAND, ci-après dénommée « la Région »,

D'une part,

ET

La **Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACS O)** représentée par son président, Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021,

Creil Sud Oise Tourisme, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), intégrant l'Office de Tourisme et la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise, représentée par son président, Monsieur Michel BLARY, en vertu de la délibération du Comité de Direction (*CODIR CREIL SUD OISE TOURISME*) du 20 octobre 2021,

La **Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)** représentée par son président, Monsieur Arnaud DUMONTIER, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2021,

Espace de Rayonnement Touristique  ACSO  Explorez CreilSudOise  CCPOH  Verneuil-en-Halatte

La commune de Verneuil-en-Halatte représentée par son Maire, Monsieur Philippe KELLNER, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2021,

Le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France, représenté par son Président, Monsieur Frédéric LETURQUE,

Oise Tourisme, Agence de Développement du Tourisme de l'Oise, représentée par sa Présidente, Madame Brigitte LEFEBVRE,

D'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

PRÉAMBULE

La Loi NOTRe a défini le tourisme comme une compétence partagée entre la Région, les Départements et les intercommunalités. Dans ce nouveau cadre d'organisation territoriale, la mise en place d'une politique de développement touristique efficace à l'échelle de la nouvelle Région Hauts-de-France est liée à la capacité des collectivités à travailler ensemble sur le sujet.

Pour ce faire, la Région a engagé une démarche de mise en convergence des territoires vers un objectif commun : le tourisme comme levier de développement économique et vecteur d'attractivité. Il s'agit de faire émerger des offres adaptées aux nouvelles attentes des clientèles dans une logique de performance économique et d'attractivité globale.

En effet, si les territoires administratifs sont légitimes pour assurer le développement touristique et contribuer à son financement, ils n'ont pas toujours une réelle visibilité pour les visiteurs. Il est donc indispensable de travailler sur des logiques de territoires d'expériences en transcendant les limites administratives des collectivités. Cette approche doit permettre de rendre l'offre territoriale plus visible et lisible par une promotion rendue plus efficiente, de fluidifier le parcours du visiteur et donc d'optimiser l'expérience client et sa satisfaction, ce nouvel espace ayant vocation à rayonner à l'échelle nationale, voire internationale.

Cette organisation ne peut s'envisager qu'au travers de coopérations entre les intercommunalités pour structurer la « destination » touristique au travers d'une stratégie marketing partagée avec les partenaires économiques. Dans ce contexte, il est nécessaire de sensibiliser les territoires aux enjeux et moyens du développement touristique, puis de les accompagner dans la définition de leur vocation et de leur stratégie touristique à une échelle pertinente, garante d'une lisibilité accrue et d'une efficacité économique décuplée. Ces espaces ad hoc devront engager des actions renforçant leur compétitivité par une offre segmentée attractive répondant aux attentes des visiteurs, créant un avantage comparatif significatif et générant de la valeur ajoutée pour le territoire.

Outre l'appui au territoire dans la définition de sa stratégie collective de développement touristique, la Région l'accompagnera dans la mise en œuvre des actions concrètes exprimées au présent contrat qui répondront aux axes prioritaires fixés par la collectivité régionale : tourisme de mieux-être, de découvertes innovantes des patrimoines, de tourisme de mémoire, et de tourisme d'affaires.

Cette ambition est l'objet principal de la démarche et du présent contrat de rayonnement touristique. Par cet outil, la Région et les territoires concernés formalisent la double volonté

commune d'engager une dialectique convergente nouvelle de développement touristique et de créer des espaces de rayonnement touristique en capacité de répondre aux défis touristiques de demain pour contribuer ensemble à l'attractivité régionale et au développement économique de la région.

Pour répondre à ces enjeux, la convergence des stratégies locales, la mise en place d'une gouvernance efficace et la mise en cohérence des moyens et initiatives des différents échelons de collectivités concernés sont recherchés.

Article 1 – Objet du « Contrat de Rayonnement Touristique »

Le présent contrat a pour objet de formaliser à l'échelle de l'espace de rayonnement touristique dénommé "*Vallée de l'Oise et de la Pierre*" de la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique concerté.

Ce contrat propose :

- un **cadre d'orientations stratégiques** partagé entre les différentes composantes (notamment intercommunales) de l'espace de rayonnement touristique et la Région en s'appuyant sur les caractéristiques du territoire ainsi que sur les priorités régionales ;
- des **modalités de gouvernance** telles que définies et convenues entre les partenaires signataires et la Région Hauts-de-France ;
- **diverses familles d'actions jugées prioritaires** auxquelles la Région est susceptible d'apporter son soutien.

Ce contrat pourra, le cas échéant et si nécessaire, envisager des perspectives plus engageantes de conventionnements complémentaires.

1.1. Finalités du partenariat

Le CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE correspond à l'identification d'orientations partagées et à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il traduit le point de convergence entre les priorités touristiques retenues par l'ensemble des partenaires.

Le CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE a pour objectif de renforcer la cohérence et la synergie des politiques et interventions publiques en matière de développement touristique sur le territoire concerné par le présent contrat.

Le tourisme est une activité porteuse de développement économique et vecteur d'attractivité permettant de conforter le développement économique d'un territoire. Ainsi, le CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE répond à la volonté de la Région d'accompagner les territoires dans l'animation touristique locale pour contribuer à la construction d'une dynamique de développement touristique. Pour ce faire, il s'agit notamment d'assurer la cohérence et l'articulation des projets et des actions entre les différents niveaux de collectivités et d'organismes territoriaux de tourisme.μ

1.2. Principes du partenariat

Sur la base d'une stratégie de développement touristique partagée et d'un plan d'actions pluriannuel élaborés par le territoire, la Région et les partenaires concernés conviennent de définir chaque année un programme d'actions concerté avec les acteurs touristiques, ainsi qu'un plan de financement prévisionnel correspondant. La communauté d'Agglomération Creil sud Oise, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte et la Région Hauts-de-France exercent ensemble la responsabilité du pilotage du CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE.

La communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte portent la coordination du CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE.

Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions de l'ESPACE DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE sont assurés par les acteurs listés **en ANNEXE 1**.

Ils s'inscrivent de fait dans la stratégie et dans la mise en œuvre des programmes d'actions pour les années 2021 à 2022, et participent à la mobilisation des personnes chargées du pilotage et de l'animation mentionnés **en ANNEXE 2**.

Article 2 – Présentation de l'Espace de Rayonnement Touristique "Vallée de l'Oise et de la Pierre" de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte

2.1. Présentation du territoire

Un territoire accessible avec une situation géographique privilégiée

Situé à la charnière entre les Hauts-de-France et l'Île de France, le territoire s'inscrit au sein d'un large bassin de vie d'environ 250 000 habitants. Il bénéficie d'un réseau d'infrastructures de transport extrêmement dense, ce qui lui permet de rayonner aisément sur un marché potentiel de 14 millions de consommateurs qui comprend les zones du nord de l'Europe et l'aire d'influence parisienne.

La gare de Creil, première gare de l'ancienne Picardie, est un nœud ferroviaire qui voit transiter 20 000 voyageurs par jour (Creil - Paris : 25 minutes). A partir de 2025, l'arrivée du TGV facilitera l'accès à Roissy (20 minutes) et permettra d'aller facilement à Lille, Strasbourg ou Marseille.

Par ailleurs, le maillage des infrastructures routières permet de se connecter facilement à l'autoroute A1 (accès à Paris en 40 minutes, desserte vers Bruxelles) ainsi qu'à l'autoroute A16 (Paris / Transmanche).

L'accès facile vers deux aéroports internationaux (Roissy Charles de Gaulle et Beauvais-Tillé) complète l'inscription du territoire au sein d'un large espace européen mettant les principales villes européennes à moins de deux heures.

Enfin, la rivière Oise qui traverse le territoire est un axe navigable d'importance qui sera renforcé par le projet MAGEO ainsi que par le projet du Canal Seine-Nord Europe.

Espace de Rayonnement Touristique  ACSO  Explorez Oise  CCPOH  Verneuil-en-Halatte

Par ailleurs, l'Espace de Rayonnement Touristique "**Vallée de l'Oise et de la Pierre**" de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte est situé entre 4 portes d'entrée touristiques importantes que sont les villes de Compiègne, Chantilly, Senlis et le parc d'attraction Parc Astérix qui attirent un large public et un flux de touristes conséquent.

Confère ANNEXE 3 Accessibilité en train, par avion, par la route et par voie d'eau

Un bassin de vie : la Vallée de l'Oise

Au sein de la Région Hauts-de-France, l'Espace de Rayonnement Touristique correspond à un bassin de vie de la Vallée de l'Oise composée de deux EPCI : la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) et la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH). Situé près du bassin parisien (12 millions d'habitants), le territoire compte 28 communes et près 121 000 habitants répartis sur 223 km².

Il constitue l'un des plus importants bassins de vie et d'emplois des Hauts-de-France.

L'association des deux territoires forme un ensemble à la fois urbain et rural constitué des 4 plus grandes villes que sont Creil (35 000 habitants), Nogent-sur-Oise (19 000 habitants), Montataire (13 000 habitants) et Pont-Sainte-Maxence (13 000 habitants), de communes plus petites avec Villers-Saint-Paul (6 400 habitants), Verneuil-en Halatte (4 800 habitants), Saint-Leu-d'Esserent (4 600 habitants), Pontpoint (3 200 habitants) et Saint-Maximin (3 100 habitants) et enfin de villages accueillant de 75 habitants à 3 000 habitants.

	ACSO	CCPOH	TOTAL
Date de création	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 1998	
Nombre de communes	11	17	28
Nombre d'habitants	86 000	35 000	121 000

Confère ANNEXE 4, cartographie et les 28 communes de l'espace de rayonnement touristique

Deux outils de gouvernance de l'activité touristique

Les deux EPCI, l'ACSO et la CCPOH, qui forment l'Espace de Rayonnement Touristique sont dotés chacun d'un **service Tourisme** et d'**outils de mise en œuvre de la politique touristique** pour promouvoir le territoire et développer sa fréquentation :

- "**Creil Sud Oise Tourisme**", EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) créé par le Conseil Communautaire de l'ACSO en juin 2017, devenu opérationnel début 2018, composé de l'Office de Tourisme implanté dans le centre-ville de Creil et de la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise de Saint-Maximin (intégrée en octobre 2019) ;

Espace de Rayonnement Touristique  ACSO  Explorez Creil Sud Oise  CCPOH  Vallée de l'Oise Verneuil-en-Halatte

- l'Office de Tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte installé à Pont-Sainte-Maxence, géré en régie.

Compte-tenu des points communs existants sur les territoires de l'ACS0 et de la CCPOH, les deux Offices de Tourisme travaillent en étroite collaboration depuis deux ans.

Quelques actions communes en cours ou en projet à court terme :

- > Elaboration d'une convention relative au volet groupes avec commercialisation de produits communs dans les supports de communication respectifs.
- > Accompagnement commun avec diagnostic réalisé par Oise Tourisme pour les deux musées : Maison de la Pierre du Sud de l'Oise et Musée de la Mémoire des Murs reposant sur une étude du parcours clients réalisée en mai 2021.
- > Suivi d'une formation commune "Comment répondre à ses avis clients" proposée par Oise Tourisme en juillet 2021 (qui résulte du plan d'actions décliné dans l'étude réalisée).
- > Location commune d'un bateau - promenade par les deux Offices de Tourisme avec organisation de prestations diverses sur le linéaire Creil - Pont-Sainte-Maxence pour commercialisation d'offres de tourisme fluvial.
- > Réalisation d'une vidéo pour les besoins de la campagne publicitaire touristique 2021-2022 portée par le CRTC tournée à l'automne 2021 sur l'espace de rayonnement touristique.
- > Conception d'un édecteur dans le cadre de la coopération entre les territoires.

Deux éléments ont conduit à un net renforcement de la collaboration de l'ACS0 et de la CCPOH par l'élaboration de projets structurants dans le but de mieux faire connaître le territoire, de faire monter en gamme et de le faire rayonner :

- **Le schéma directeur pour le développement du tourisme fluvial et fluvestre dans la vallée de l'Oise** avec une réponse apportée par Oise Tourisme à l'un des défis identifié : structuration de l'offre fluviale et fluvestre par la création de nouveaux produits ;
- **Un diagnostic réalisé par Oise Tourisme sur les deux équipements phares du territoire que sont la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise et le Musée de la Mémoire des Murs.**

L'objectif est à présent d'unir ses forces autour des marqueurs communs, constitutifs de l'ADN du territoire, pour faire émerger une destination touristique à l'identité forte et différenciante, à proximité des villes naturellement touristiques, de par leurs atouts historiques, que sont Chantilly, Senlis et Compiègne.

Chacun en charge de leur politique touristique, les deux EPCI ont souhaité s'associer et se structurer autour d'un projet et d'un contrat à formaliser pour coordonner leurs actions de développement touristique autour de deux axes évidents : **la rivière Oise et la Pierre omniprésentes dans la destination intitulée "Vallée de l'Oise et de la Pierre"**.

2.2. Pertinence de l'Espace de rayonnement

Des liens historiques et des marqueurs de territoire prégnants facilitant la coopération au-delà des limites administratives

Situé dans la Vallée de l'Oise, le territoire s'étend le long de la rivière Oise avec ses deux affluents, la Brèche et le Thérain. La rivière constitue ainsi une véritable colonne vertébrale qui, de surcroît, n'a pas de limites administratives.

De tout temps, le territoire a tiré parti de la rivière qui a permis le transport de la pierre extraite dans les carrières de l'Oise jusqu'à Lutèce devenue Paris pour les besoins des constructions



ainsi que pour l'implantation et le développement d'industries prospères au XIX^{ème} siècle. Le développement des territoires de l'ACSO et la CCPOH s'est renforcé davantage avec l'arrivée du chemin de fer.

L'inventaire du patrimoine industriel lancé en 2006 par la Communauté de l'Agglomération Creilloise (qui a précédé l'existence de l'ACSO), comme suite à la signature d'une convention avec la Région Picardie et le Conseil général de l'Oise, a permis de mettre en lumière le patrimoine présent sur ce territoire et sur celui de la CCPOH (bâtiments, friches, sites industriels, cités ouvrières, équipements techniques etc.). Ce travail d'inventaire a conduit à la publication d'un ouvrage intitulé *Le Grand creillois industriel : architecture et patrimoine* (n° 265, 128 p. éditions Lieux-Dits).

Comme l'ACSO et la CCPOH sont reliées par la rivière Oise, ses berges et ses anciens chemins de halage, l'accent est mis depuis plusieurs années sur le développement du tourisme fluvial avec de récentes nouvelles perspectives portées par Oise Tourisme dans le cadre du schéma directeur de développement du tourisme fluvial et fluvestre élaboré comme suite à une étude réalisée à l'initiative des départements de l'Oise et du Val d'Oise, et de Voies Navigables de France : le développement de l'activité de cyclo-croisières, très demandée, qui va accroître la fréquentation du territoire.

Le linéaire Pont-Saint-Maxence - Saint-Leu d'Esserent, particulièrement riche en patrimoine naturel, historique et industriel constitue un itinéraire de promenade identifié et exploité par Oise Tourisme dans ce cadre.

Le schéma prévoit en outre la réfection des aménagements fluviaux de Saint-Leu d'Esserent (halte et escale fluviales) qui s'inscrivent en complément du projet de création du port de plaisance de Creil "l'Ec'eauport", qui disposera d'une capacité d'accueil de bateaux de 70 à 80 places et d'une escale.

Pour accroître son attractivité sur les segments cyclo-croisières et plaisance, la commune de Pont-Sainte-Maxence devra se doter d'un embarcadère.

Ces deux projets s'accompagnent de la création de voies vertes le long des berges de l'Oise de Saint-Leu d'Esserent à Pont-Sainte-Maxence, l'ACSO prévoyant la création d'un premier tronçon de Saint-Leu d'Esserent à Creil en 2022 - 2023 avec des actions réalisées en 2021 dans le cadre du schéma intercommunal des voies douces (nettoyage des berges, étude de faisabilité etc.) et la CCPOH travaillant actuellement sur la formalisation d'un schéma directeur des voies douces. Etant donné que les territoires sont reliés par les berges, une coordination en faveur des actions de mobilité sera nécessaire.

La pierre constitue le second marqueur du territoire mis en scène dans les deux équipements qui constituent les portes d'entrée de chacun des EPCI : la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise pour l'ACSO et le Musée de la Mémoire des Murs pour la CCPOH.

Les deux territoires disposent en effet de sous-sols riches en calcaire utilisés comme pierre de taille et moellons extraits de nombreuses carrières souterraines et à ciel ouvert, exploitées de manière soutenue dès le 1^{er} siècle avant notre ère. Les terrains datent du Lutétien supérieur, inférieur et du Bartonien inférieur formés il y a environ 45 millions d'années. Après une longue période de déclin, entre le haut Moyen Age et le 9^e siècle, l'activité d'extraction connaît un renouveau à partir du 12^{ème} siècle puis à la fin du 17^{ème} siècle avec un développement très significatif durant les 18^{ème} et 19^{ème} siècles.

Si les centres actifs d'exploitation se situent principalement sur les communes de Saint-Maximin, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Vaast-lès-Mello et Nogent-sur-Oise de nombreuses communes de l'ACSO et de la CCPOH possèdent des témoignages de cette activité : fronts de tailles, galeries souterraines, quais de chargement, réseau ferré reliant les carrières aux gares, habitats troglodytiques.

L'identité des deux territoires reposant sur une histoire commune du bassin de la Vallée de l'Oise avec de nombreux atouts touristiques liés au patrimoine industriel, culturel, historique et naturel, justifie la création d'un espace de rayonnement touristique. Il permettra d'œuvrer ensemble à l'émergence d'une destination touristique créée autour d'une image renouvelée avec la mise en valeur des principaux atouts touristiques pour gagner en notoriété et développer le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants.

L'identité du territoire se forgera autour d'une offre touristique, patrimoniale, culturelle et sportive de qualité avec des solutions de déplacement accrues, diversifiées et respectueuses de l'environnement qui s'inscrivent dans le cadre du tourisme lent et dans une logique d'itinérance à encourager pour favoriser la mobilité sur le territoire (voies douces, sentiers piétons, parcours de randonnées, réhabilitation des chemins de halage, offres de promenades sur la rivière Oise, bateau-bus amphibie notamment).

Deux territoires partenaires engagés en faveur du développement et de la relance économique et du tourisme

Les deux EPCI collaborent depuis plusieurs années dans le cadre de différents projets et actions qu'ils portent ensemble, parfois avec d'autres territoires :

- le Syndicat du Parc Alata (ACSO et CCPOH),
- la Recyclerie (ACSO, CCPOH et la Vallée dorée),
- le dispositif Proch'Emploi (ACSO, CCPOH et 4 autres EPCI),
- le Forum de l'Emploi (ACSO et CCPOH).

En matière touristique, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte se sont alliées en 2019 pour candidater à l'AMI auprès de la Région Hauts-de-France.

Leur candidature ayant été retenue, elles mettront en convergence les projets ainsi que les actions stratégiques qui relèvent des deux grands marqueurs de l'espace de rayonnement touristique que sont la rivière Oise et la Pierre, au sein d'un partenariat formalisé par le présent **Contrat de Rayonnement Touristique pour développer l'attractivité sur le territoire et accroître son rayonnement à l'échelle régionale, voire nationale.**

Renforcer l'attractivité et le rayonnement touristiques du territoire

Forts de leurs nombreux atouts et points communs, ces deux territoires axent leur développement touristique sur le tourisme vert et de loisirs, le tourisme fluvial et fluvestre, le tourisme culturel, patrimonial, industriel et de savoir-faire.

Le projet "**Gare Cœur d'Agglo**" constitue un levier d'attractivité du territoire avec le développement des modes de transports propres et multimodaux. Porté par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et de nombreux partenaires institutionnels et socioprofessionnels du territoire, c'est en effet le plus grand projet urbain et ferroviaire de l'Oise : il prévoit de remodeler un pôle urbain dynamique de 270 hectares répondant à l'ensemble des besoins quotidiens de la population d'un bassin de vie de plus de 160 000 habitants (Sud Oise – Picardie) avec accueil de la liaison ferroviaire Picardie-Creil-Roissy (TGV / TER). Ce projet est une vraie opportunité de développement pour le territoire avec un renforcement indéniable de sa centralité et de son attractivité non seulement dans le Sud de l'Oise mais aussi aux portes du Grand Paris.



Parallèlement, l'ACSO et la CCPOH œuvrent au développement de la fréquentation touristique sur leur territoire, à leur notoriété et à l'augmentation des retombées économiques. Les Offices de Tourisme de Creil Sud Oise Tourisme et des Pays d'Oise et d'Halatte contribuent en effet à la dynamique des territoires et au soutien du tissu de l'économie locale en favorisant l'accueil d'excursionnistes et de touristes, de proximité essentiellement, qui génèrent des recettes notamment sur les deux sites de la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise à Saint-Maximin et du Musée de la Mémoire des Murs de Verneuil-en-Halatte.

La Maison de la Pierre du Sud de l'Oise est intégrée à l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme, qui comprend également l'Office de Tourisme Creil Sud Oise, et est donc en charge de sa gestion et de son animation.

Le Musée de la Mémoire des Murs de Verneuil-en-Halatte, structure communale gérée en régie, est promu et commercialisé par l'Office de Tourisme de la CCPOH.

Considérés comme des portes d'entrée des territoires de l'ACSO et de la CCPOH, les enjeux de rayonnement de ces deux structures sont particulièrement importants. C'est la raison pour laquelle un diagnostic mettant en avant les possibilités de développement a été réalisé en 2021 par Oise Tourisme.

Ces deux structures de valorisation de la pierre, emblématiques et uniques en leur genre dans le département de l'Oise, cristallisent de grands enjeux : elles sont à même de générer un flux touristique conséquent (+ de 25 000 visiteurs / an) et elles participent à l'enrichissement de l'offre de tourisme fluvial et fluvestre avec développement de l'activité de cyclo - croisières et de parcours d'itinérance actuellement porté par Oise Tourisme.

Deux types d'offres en cours d'élaboration sont envisagés :

- une offre à la journée, de bateau promenade, s'adressant à un public de proximité ;
- une offre de courts séjours s'adressant à des publics géographiquement plus éloignés (activité de croisière avec hébergement sur l'eau).

La mise en tourisme de ces deux sites majeurs, réunis autour de la Pierre, participera à l'attractivité du territoire en favorisant l'accueil d'opérateurs chargés de développer des séjours d'itinérance le long de l'Oise (entre Cergy-Pontoise et Compiègne en passant par Saint-Leu d'Esserent, Creil et Pont-Sainte-Maxence) mêlant la promenade en bateau et la pratique du vélo.

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique intercommunale du tourisme, l'ACSO et la CCPOH s'appuieront sur les axes thématiques déclinés au sein de l'Espace de Rayonnement Touristique ce qui viendra renforcer la cohérence des actions mises en œuvre.

Les atouts du territoire de la "Vallée de l'Oise et de la pierre" concourant à l'attractivité

Le Parc Naturel Régional Oise – Pays de France et les sites naturels

9 communes du territoire sont incluses dans le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (PNR) constitué de 70 communes réparties sur 71 000 hectares (131 000 habitants) : Beaufort, Creil, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuys, Roberval, Saint-Maximin, Verneuil-en-Halatte et Villeneuve-sur-Verberie.

Véritable poumon vert situé au nord de Paris, avec un territoire à caractère essentiellement rural, à dominante forestière et agricole, le PNR est l'héritier d'un patrimoine historique et culturel exceptionnels (châteaux, parcs et jardins, musées, édifices religieux, maisons

troglodytiques et aussi circuits de randonnée, équipements de loisirs etc.). De plus, le PNR jouit de paysages **aux multiples ambiances et plus particulièrement de forêts, espaces essentiels pour la circulation de la flore et de la faune**. Située au nord du Parc, la forêt d'Halatte, en majeure partie **domaniale**, s'étend sur 6 000 hectares.

Dans l'espace de rayonnement touristique, la préservation des sites naturels (les Marais de Sacy, marais Chantraine, etc.) et des sites géologiques inscrits à l'Inventaire Régional du Patrimoine Géologique (site des Glachoirs notamment) est assortie de la mise en valeur du patrimoine naturel en concertation avec les communes, le département de l'Oise et le Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France.

La valorisation des affluents de l'Oise, la Brèche et le Thérain est aussi un enjeu. A l'échelle du département, depuis fin 2019, Oise Tourisme mène en effet une étude (la « Mission Thérain ») pour développer les parcours d'itinérance en canoë-kayak notamment avec l'aménagement du linéaire s'étendant de la Communauté de Communes de la Picardie Verte à l'Agglomération Creil Sud Oise, soit 74 km. Cette activité s'inscrit dans le cadre du tourisme lent.

La Pierre

La mise en valeur de la pierre au sein des deux musées, s'accompagne de la mise en tourisme des carrières réhabilitées, à ciel ouvert notamment, avec le développement de la pratique de l'escalade en sites naturels (site réputé des Glachoirs à Saint-Vaast-lès-Mello et du Mur du Larris de Saint-Maximin).

L'ACS0 va prochainement s'engager dans une démarche de valorisation patrimoniale des carrières souterraines et à ciel ouvert dans le cadre d'un recensement et d'une étude à lancer pour compléter l'offre touristique proposée par la Maison de la Pierre (visite d'une carrière souterraine, expositions, ateliers de sculpture sur pierre, brochures informatives et pédagogiques notamment).

Les savoir-faire liés à la pierre constituent une toile de fond : ils regroupent toutes les pratiques depuis son extraction jusqu'à son utilisation dans la construction ou la rénovation. Le territoire participe à la promotion de ces savoirs en les faisant découvrir aux habitants et aux touristes par le biais de la Maison de la Pierre et du Musée de la Mémoire des Murs.

Le souhait de reconnaissance de la pierre du Sud de l'Oise a conduit à envisager en 2007 la création d'un label par la Maison de la Pierre qui n'a pas finalement pas abouti. Tout récemment, le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France a sollicité l'inscription des savoir-faire autour de la pierre de Saint-Maximin à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Cette demande fait suite aux travaux de recensement réalisés par un groupe d'étudiants sur le territoire.

Les voies douces

En plus de leurs atouts naturels et culturels importants, l'Agglomération Creil Sud Oise et les Pays d'Oise et d'Halatte qui sont à seulement 50 kilomètres de Paris, sont à un carrefour de grandes zones touristiques régionales : Compiègne, Pierrefonds, Senlis, Chantilly.

Les Pays d'Oise et d'Halatte ont toujours été un lieu de passage assurant la liaison entre le nord de la France et sa capitale. La route départementale 1017, ancienne route des Flandres en est un des axes majeurs. L'autoroute A1 dessert facilement les différentes communes de la Communauté de Communes depuis les sorties 9 (Compiègne Sud/Pont-Sainte-Maxence) et 8 (Senlis-Creil-Crépy-en-Valois) tandis que la départementale D200 assure la liaison rapide d'est en ouest entre les deux agglomérations de Creil et Compiègne.

Espace de Rayonnement Touristique  ACSO  Explor'ez  CCPOH  Vallée de l'Oise Verneuil-en-Halatte

Si ces différentes destinations touristiques sont facilement accessibles par la route, elles le sont aussi par les voies vertes : l'Eurovélo 3 (Scandibérique), l'Avenue Verte London-Paris et la Trans'Oise.

Le chemin de grande randonnée GR 12 longe en partie les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, et les nombreux sentiers balisés laissent de bonnes opportunités aux randonneurs pour découvrir le sud du département ainsi que la forêt domaniale d'Halatte.

Le territoire dispose également de chemins de randonnées inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) : sont ainsi proposés aux randonneurs 6 parcours soit 40 kilomètres sur la CCPOH et 7 parcours soit 70 km sur le territoire de l'ACSO. Cette dernière a pour projet de créer de nouveaux chemins dans les quatre ans à venir et va procéder à la refonte de la signalétique informative et directionnelle existante sur les chemins pour rendre les parcours plus attractifs.

Le tourisme fluvial et fluvestre

En raison de sa position privilégiée, le territoire participe activement au développement du tourisme fluvial :

- à Creil, qui va disposer d'une nouvelle infrastructure très complète,
- à Saint-Leu d'Esserent où l'escale et la halte sont à reprendre,
- et à Pont-Sainte-Maxence où l'arrêt des bateaux de différentes dimensions se fait quai de la pêche, mal adapté à la descente des passagers dans de bonnes conditions.

Sur ces deux dernières communes, il est donc nécessaire d'envisager de nouveaux aménagements avec des équipements adaptés dans le cadre de l'accueil de croisières organisées ou de plaisanciers qui partent à l'aventure avec leur propre esquif motivés par un contexte où la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution, ainsi que la recherche d'expérience s'imposent au touriste.

Grâce au transport fluvial, à renforcer, l'ACSO et la CCPOH se positionnent en tant que nouvelle porte d'entrée, y compris pour la découverte des villes de Senlis et Chantilly situées à seulement 15 kilomètres.

La pratique sportive et les Jeux Olympiques 2024

L'ACSO et la CCPOH s'engagent dans des démarches visant à renforcer l'attractivité du territoire : les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont l'occasion pour l'espace de rayonnement touristique de développer la pratique du judo, dont le nombre de licenciés dans l'Oise est particulièrement important. L'ACSO s'engage dans la construction d'un dojo à rayonnement départemental au sein du complexe sportif Marie Curie à Nogent-sur-Oise. Labellisée « Terre de jeux 2024 » puis « Centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques », l'ACSO accueillera ainsi des sessions d'entraînements des délégations internationales. Par la suite, le dojo permettra d'organiser des compétitions départementales, régionales et nationales et de créer un espace d'excellence pour le club élite du département, « Judo Oise Picardie ».

Outre le projet de création de dojo au sein du Complexe Marie Curie de Nogent-sur-Oise, 5 autres sites ont été retenus comme Centres de Préparation aux Jeux Olympiques :
- Creil : le stand de tir pour le tir olympique et le Club Amical de Tennis de Creil pour le tennis et le tennis fauteuil ;
- Nogent-sur-Oise : le « Gymnasion » pour la gymnastique artistique et le Complexe sportif Georges Lenne pour l'athlétisme olympique et paralympique ;

Espace de Rayonnement Touristique  ACSO  Explorez CreilSudOise  CCPOH  Vallée de la Pierre au Sud de l'Oise Verneuil-en-Halatte

- Saint-Leu d'Esserent : le Stade Pascal Grousset pour l'athlétisme olympique et paralympique.

La CCPOH, par le biais de la ville de Pont-Sainte-Maxence, s'est positionnée pour recevoir des délégations étrangères en boxe ainsi qu'en handball. Elle constituera une terre d'accueil des équipes sportives participant aux Jeux Olympiques Paris 2024 grâce à ses équipements, sa localisation et son rapport aux sports via le club professionnel de boxe BCOP (Boxing Club Olympique). Les infrastructures sont déjà existantes et opérationnelles et peuvent d'ores et déjà accueillir les délégations sportives pour leur préparation dès 2023.

L'accueil des équipes sportives dans l'Oise et sur les territoires de l'ACSO et de la CCPOH représente une vraie opportunité de développement touristique pour tout le territoire. La célébration des valeurs du sport permettra d'attirer une nouvelle clientèle, notamment parisienne, en quête de tranquillité et d'activités de tourisme vert et de tourisme lent.

Les enjeux de l'Espace de Rayonnement Touristique à l'échelle du bassin de vie de la Vallée de l'Oise

Par la création d'un Espace de Rayonnement Touristique intitulé "Vallée de l'Oise et de la Pierre", l'ACSO et la CCPOH s'adresseront à deux types de clientèles : une clientèle de proximité domiciliée à moins de 2 heures du territoire et une clientèle de touristes plus éloignée, l'enjeu étant de favoriser les courts et les moyens séjours par le déploiement d'un potentiel d'activités répondant à leurs attentes.

La mise en tourisme du territoire nécessite la formalisation d'un partenariat qui prévoit une méthode de travail commune et l'utilisation d'outils communs entre les deux structures emblématiques, qui constituent une porte d'entrée touristique pour l'ACSO et la CCPOH :

- La Maison de la Pierre du Sud de l'Oise implantée à Saint-Maximin;
- Le Musée de la Mémoire des Murs implanté à Verneuil-en-Halatte.

Le développement de parcours d'itinérance le long de la rivière Oise, via la voie d'eau et les autres axes de circulation (berges, routes), avec développement du tourisme fluvial et fluvestre, constitue un second axe de travail.

Les enjeux de la mise en œuvre d'un partenariat entre les deux territoires dans le cadre de la création d'un espace de rayonnement s'inscrivent dans :

- la recherche de mutualisation et de complémentarité
- le développement de l'économie touristique
- la promotion de l'attractivité touristique et l'émergence d'une nouvelle destination

Cette coopération contribuera à faire émerger une destination touristique à forte identité perçue comme dynamique, singulière, innovante, à haute valeur expérientielle, en cohérence avec les nouvelles attentes des clientèles particulièrement en recherche de tourisme de proximité depuis la crise sanitaire liée au Coronavirus.

2.3. Présentation des axes de coopération au sein de l'espace de rayonnement touristique

Les axes de développement s'inscrivent dans le cadre du tourisme de bien être, du tourisme lent pour ce qui concerne la rivière Oise et ses berges, colonne vertébrale du territoire, et les offres de tourisme fluvial et fluvestre, d'une part et du tourisme de savoir-faire avec la promotion du patrimoine industriel et carrier et la valorisation de la pierre du Sud de l'Oise, marqueur paysager incontestable, d'autre part.

Concrètement, il s'agit de valoriser et d'exploiter les deux marqueurs de territoire avec :

1. **Mise en tourisme des deux sites de la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise et du Musée de la Mémoire des Murs** à très haut potentiel touristique avec définition d'un pré-programme / feuille de route incluant les deux équipements ;
2. **Définition des aménagements fluviaux à réaliser sur le territoire et de leurs modalités de fonctionnement** dans le cadre du développement du tourisme fluvial et fluvestre par la réalisation d'une étude technique commune.

Ces deux actions permettront d'enrichir et d'encourager les actions d'itinérance (cyclo-croisières) portées par Oise Tourisme.

Article 3 – Stratégie touristique

3.1. Présentation de la stratégie régionale de développement touristique

Le 29 juin 2017, les élus du Conseil Régional Hauts-de-France réunis en séance plénière ont adopté le cadre stratégique de leur politique en matière de développement touristique.

Cette stratégie privilégie une approche transversale autour de **3 enjeux vecteurs de rayonnement touristique** :

- **La territorialisation de la politique « tourisme »** : un nouveau partenariat avec les territoires pour un tourisme vecteur de développement et d'attractivité du territoire qui s'appuie sur un processus de mise en convergence des territoires par la stratégie ;
- **Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique** : un nouveau partenariat avec les acteurs et les entrepreneurs pour soutenir le développement et la performance économiques de l'offre touristique ;
- **L'attractivité et le marketing touristique au service de la stratégie régionale** : le partenariat Région/Agence d'attractivité dans une logique d'action concertée au service de la stratégie partagée d'attractivité des Hauts-de-France.

L'ambition affichée du Conseil Régional est de soutenir le développement d'une industrie touristique créatrice d'emplois et vecteur de développement et d'attractivité du territoire au travers d'une nouvelle stratégie de marketing territorial et de marques identitaires fortes.

Les enjeux pour les Hauts-de-France sont d'optimiser la performance économique de l'offre (grands projets, équipements, professionnels, ...), de déployer une territorialisation de l'action régionale pour stimuler et améliorer cette offre et de développer une stratégie marketing adaptée aux nouvelles attentes des visiteurs.

Les défis de la territorialisation de la politique tourisme nécessitent de s'inscrire dans le SRADDET, le SRDEII et de s'appuyer sur un dispositif de contractualisation avec les

territoires. A cet effet, sachant que la demande des clientèles touristiques s'affranchit des périmètres administratifs et que l'action publique en faveur du développement touristique relève du triptyque Région/Département/Intercommunalités, il convient de traduire cet axiome en démarche partenariale et contractuelle dans une logique d'espaces de rayonnement en partant à la fois :

- des attentes des clientèles tant en termes de destination, comme le littoral, que d'offres : nature, patrimoine, sports & loisirs ;
- des espaces de contractualisation en cours de définition dans le cadre du dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires ;
- des territoires organisés autour d'une stratégie touristique établie ou en cours de définition.

Cette démarche a pour objectif de favoriser l'émergence de projets touristiques contribuant à l'attractivité des territoires et répondant aux priorités thématiques d'investissement touristique présentées ci-après. Il s'agit de favoriser le regroupement d'intercommunalités autour d'un **projet collectif et partagé** issu des atouts et des opportunités du territoire.

La Région Hauts-de-France s'est, par ailleurs, fixée 4 thématiques d'interventions prioritaires :

- **le tourisme de mémoire ;**
- **le tourisme d'affaires ;**
- **le tourisme de mieux-être ;**
- **le tourisme patrimonial ou de découverte.**

Ces deux démarches doivent permettre de répondre aux objectifs suivants :

- optimiser les retombées économiques des visites touristiques en privilégiant un modèle de développement fondé sur la valeur ;
- adapter l'offre à la demande et aux nouvelles tendances sociétales des visiteurs de proximité, de voisinage et internationaux ;
- développer le sentiment et la fierté d'appartenance des habitants des Hauts-de-France à leur nouvelle région ;
- faire des Hauts-de-France une région attractive ;
- accueillir les visiteurs comme des amis et leur faire partager une expérience riche de sens, créatrice d'une relation durable avec la Région.

3.2. Diagnostic du territoire

De grands projets structurants : MAGEO, le Canal Seine-Nord Europe et le barreau Roissy-Picardie

Le territoire est un territoire singulier, marqué par son passé historique et industriel sur lequel la pierre et la rivière Oise sont omniprésentes.

L'Oise y constitue un axe navigable d'importance bientôt renforcé par le projet MAGEO ainsi que par le projet du Canal Seine-Nord Europe ce qui permettra au territoire de continuer à se développer grâce à de nouvelles ouvertures et d'importantes perspectives pour l'économie et l'emploi.

Porté par Voies Navigables de France, le projet de Mise Au Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) entre Compiègne et Creil est un maillon central de la liaison fluviale européenne Seine-Escaut, au même titre que le projet du Canal Seine-Nord Europe.

Espace de Rayonnement Touristique



ACSO



CCPOH



Verneuil-en-Halatte

D'une longueur de 42 km, s'étendant depuis le pont SNCF de Compiègne jusqu'à l'écluse de Creil, il permettra de garantir un mouillage de 4 mètres (contre 3 mètres aujourd'hui) pour accueillir des convois gabarit européen Vb transportant jusqu'à 4400 tonnes de marchandises.

Conjugué à la mise en service du canal Seine-Nord Europe, le projet MAGEO permettra d'augmenter le trafic du transport fluvial de marchandises sur l'Oise en stimulant le report modal des marchandises sur la voie d'eau et de contribuer au développement économique local et régional avec des entreprises locales qui disposeront d'un accès à grand gabarit à la fois vers les ports du bassin parisien et normands mais aussi vers les ports du nord de l'Europe.

Le projet Canal Seine-Nord Europe, nouvelle ligne de vie pour les Hauts-de-France longue de 107 kilomètres, reliera le bassin de la Seine aux grandes voies fluviales du nord de la France et de l'Europe fin 2028 et concrétisera la liaison Seine-Escaut, premier réseau européen de transport fluvial à grand gabarit.

Le Canal aura pour effet de renforcer la compétitivité des entreprises et de créer des emplois.

Confère **ANNEXE 5 MAGEO et Canal Seine-Nord Europe**

Ces grands projets structurants constituent de sérieux atouts pour le territoire et pour les Hauts-de-France tout comme le barreau ferroviaire Roissy-Picardie, officiellement reconnu d'utilité publique depuis le mois de juillet 2021, et dont la mise en service est annoncée pour 2025. Le nouveau tronçon rapprochera fortement les habitants de l'ACSO et de la CCPOH de l'aéroport (grâce à un accès ferroviaire complétant l'accès uniquement routier à l'heure actuelle) et il permettra au sud de l'Oise de s'ouvrir au réseau des lignes à grande vitesse. De plus, le barreau Roissy-Picardie offrira un nouvel accès à l'Île-de-France. L'intérêt y est double pour les usagers : bénéficier d'une porte d'entrée supplémentaire sur le bassin d'emplois francilien d'une part, et profiter de déplacements quotidiens vers l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, important pôle économique et d'emplois, d'autre part.

Les usagers pourront donc rejoindre sans correspondance la gare de Paris Aéroport Roissy-Charles de Gaulle depuis les villes de Chantilly, Creil, Pont-Sainte-Maxence, Clermont, Compiègne et Amiens.

Ce projet, très attendu, va considérablement renforcer l'accessibilité du territoire et participer à son développement économique, avec l'arrivée de nouvelles entreprises, de nouveaux habitants et la venue de nouveaux clients touristiques géographiquement plus éloignés.

Confère **ANNEXE 6 Barreau Creil-Roissy**

Les aménagements fluviaux dans l'Espace de Rayonnement Touristique

L'ACSO dispose déjà de trois points d'apponement sur la rivière Oise à Creil et à Saint-Leu d'Esserent.

Les travaux d'aménagement du port de plaisance de Creil dénommé "Ec'eau port", projet primé en 2016 par le ministère de l'environnement, ont débuté en juillet 2021 avec le creusement de la darse.

Espace de Rayonnement Touristique  ACSO  Explorez Oise Sud Oise  CCPOH  Verneuil-en-Halatte

Une étude réalisée en 2018 par le cabinet Peyricol et Sabattier associés et SOFID a permis d'identifier les besoins d'aménagement et d'équipement du port de Creil et de cerner ceux relatifs à la halte fluviale et l'embarcadère existants à Saint-Leu d'Esserent.

Rédigé en 2020, le schéma directeur de développement du tourisme fluvial et fluvestre de la vallée de l'Oise (de Conflans-Sainte-Honorine à Noyon), porté par Voies Navigables de France et les départements de l'Oise et du Val d'Oise, mentionne une nécessaire réfection partielle de deux infrastructures de Saint-Leu d'Esserent avec optimisation des équipements et des services.

La CCPOH envisage, quant à elle, d'aménager une halte fluviale à Pont-Sainte-Maxence pour répondre aux opportunités de développement d'itinérance douce et d'accueil de nouveaux touristes. Grâce à une forte connexion aux réseaux cyclables départemental, national et international (Eurovélo 3 - Scandibérique-, avenue verte London-Paris), la commune sert de ville test pour la création de l'offre de cyclo-croisières (Boat and Bike) portée par Oise Tourisme et Val d'Oise Tourisme.

Le lancement d'un marché public comprendra plusieurs éléments à envisager dans le cadre du présent contrat de rayonnement touristique :

1. l'étude des besoins d'aménagement et d'équipement pour la réfection de la halte fluviale et de l'embarcadère de Saint-Leu d'Esserent à optimiser ;
2. l'étude des besoins d'aménagement et d'équipement pour la création de la halte fluviale de Pont-Sainte-Maxence ;
3. les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des aménagements fluviaux à réaliser dans les deux communes.

Les aménagements fluviaux identifiés par l'étude faciliteront la venue des péniches hôtels et des bateaux pouvant accueillir des vélos dans le cadre du développement de l'activité cyclo-croisière. Cela contribuera aussi à la venue de paquebots fluviaux avec une augmentation de l'affluence de touristes à haute contribution financière provenant souvent de l'étranger.

Les atouts touristiques

L'espace de rayonnement touristique bénéficie d'une offre incontestablement riche et diversifiée. La richesse de son histoire, la diversité et la qualité des patrimoines paysagers, naturels et bâtis contribuent sans nul doute au développement des activités touristiques identitaires. Autour de la colonne vertébrale formée par la rivière l'Oise se trouvent des atouts et des sites touristiques incontournables et différenciants qui marquent les visiteurs.

Ils s'organisent autour des principaux marqueurs communs du territoire à savoir la pierre (avec les édifices religieux remarquables, les carrières, la pratique de l'escalade), l'eau, la nature, le patrimoine industriel et les savoir-faire (manufacture de faïence, clouterie), l'Histoire de France, la première et la seconde guerre mondiale.

Les principaux sites touristiques et de loisirs sont :

Nota Bene : Les données chiffrées sont de 2019. L'année 2020 n'étant pas une année significative (année de crise sanitaire).

Les sites touristiques :

- L'Abbaye Royale du Moncel à Pontpoint (site Internet) - 18 138 visiteurs
- La Maison de la Pierre du Sud de l'Oise à Saint-Maximin (site Internet) – 10 230 visiteurs (2018 : 10 340 visiteurs / 2017 : 18 134 visiteurs)
Baisse du nombre de visiteurs due à la fermeture de la carrière pour maintenance en octobre 2019 et absence de direction en 2018 à octobre 2019.

- La Clouterie Rivierre à Creil ([site Internet](#)) – 7 830 visiteurs
 - Le Musée Gallé-Juillet à Creil ([site Internet](#)) – 6 100 visiteurs
 - Musée de la Mémoire des murs à Verneuil-en-Halatte ([site Internet](#)) – 1 727 visiteurs (4 273 en 2018 inclus les visiteurs des expositions)
 - Château de Montataire à Montataire – 1 475 visiteurs
 - L'Abbatiale à Saint-Leu-d'Esserent ([site Internet](#)) – 1 190 visiteurs
 - Musée de la Guesdière à Saint-Leu d'Esserent – 1 040 visiteurs
 - Musée des Bombardements à Saint-Maximin – 690 visiteurs
 - Musée du cheval de trait à Sacy-le-Grand ([site Internet](#))
 - Les vestiges de la ferme Gallo-romaine, du château et le manoir Salomon de Brosse à Verneuil-en-Halatte
- **Les sites culturels :**
 - La Faïencerie-théâtre de Creil ([Site Internet](#)), Scène nationale en préfiguration
 - La Grange à Musique de Creil ([Site Internet](#)), Scène de musiques actuelles
 - La Manekine, scène intermédiaire des Hauts-de-France ([site Internet](#))
- **Les sites de loisirs :**
 - La Base de loisirs à Saint-Leu-d'Esserent ([site Internet](#)) – 195 000 visiteurs
- **Les offres de tourisme fluvial :**
 - Promenades sur l'Oise en haute saison
- **Les loisirs et clubs nautiques**
 - Club nautique de Saint-Leu
 - Club de canoé-kayak de Montataire
 - Club l'Etoile Nautique de Creil (aviron)
 - Activité de pêche à Cramoisy, Creil, Maysel, Montataire, Nogent-sur-Oise, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Maximin, Saint-Vaast-lès-Mello et Villers-Saint-Paul avec les Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) de Monchy Nogent Villers - La Truite - la Fédération pêche de l'Oise (peche60.fr) et l'AAPPMA de Creil - Les Pêcheurs Creillois - Fédération pêche de l'Oise (peche60.fr) avec des parcours de 1ère et de 2ème catégories
 - Des centaines d'hectares d'étang sur la CCPOH accueillant chaque année de nombreux initiés ou amateurs provenant des quatre coins de l'Europe.
 - Jurassic Carpe / Jurassic Pike à Verneuil-en-Halatte
 - Etang des Esquillons géré par l'APVH à Verneuil-en-Halatte
 - Etang de l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique à Pont-Sainte-Maxence (AAPPMA)
 - Etang communal de Pontpoint
- **Les sites naturels d'escalade (anciennes carrières réhabilitées)**
 - Site des Glachoirs de Saint-Vaast-lès-Mello / Montataire classé site sportif par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
 - Le mur du Larris de Saint-Maximin

- **Les sites / espaces naturels**
 - Parc Naturel Régional Oise - Pays de France qui s'étend sur 60 000 hectares et regroupe 59 communes des départements de l'Oise et du Val d'Oise dont 9 communes incluses dans le territoire du CRT : Beaurepaire, Creil, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuis, Roberval, Saint-Maximin, Verneuil-en-Halatte et Villeneuve-sur-Verberie
 - Site des Glachoirs de Saint-Vaast-lès-Mello / Montataire classé Espace Naturel Sensible (ENS), Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et site géologique
 - ENS Marais Chantraine à Saint-Vaast-lès-Mello
 - ENS Marais de Sacy, avec plus de 1 000 hectares de surface : la plus vaste zone humide et tourbeuse de l'Oise ([site Internet](#)), inscrite Natura 2000 et labellisée RAMSAR (zone humide d'importance internationale)
 - Station ornithologique des Marais de Sacy (SOMS)
 - Réserve écologique de l'Ois'eau à Pont-Sainte-Maxence
 - Coteau de la Garenne à Creil
 - Coteaux de l'Oise, site Natura 2000 (Creil, Saint-Maximin)
 - Base aérienne 110 de Creil, Apremont, Verneuil-en-Halatte
 - Colline aux oiseaux de Saint-Maximin
 - Maison de la Pierre du Sud de l'Oise (préservation des chauves-souris)
 - Marais de Nogent-sur-Oise
 - Pelouses du Larris à Saint-Leu d'Esserent
 - Le sentier de la biodiversité à Verneuil-en-Halatte
 - Forêt domaniale d'Halatte et ZNIEFF massif forestier d'Halatte
 - Espace Naturel Sensible « Bois de Saint-Michel et de Mello » à Cramoisy, Saint-Leu d'Esserent, Maysel
 - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) « Marais de la Plaine » (Cramoisy, Saint-Vaast-lès-Mello, Montataire)
 - Coteaux de Vaux et de Laversine (Creil, Saint-Maximin)
 - ENS Pelouses et zones humides de Monchy-Saint-Eloi (comprend aussi Villers-Saint-Paul)
 - ZNIEFF Coteaux de Villers-Saint-Paul et de Monchy-Saint-Eloi
 - ENS « Le Prieuré, Parc urbain » (Montataire)
 - ENS « Bois Thermocalcicoles de la Grande Côte et des Prieux » (Nogent-sur-Oise)
 - Zone humide du Marais Monroy (Nogent-sur-Oise)
- **Les sites géologiques (Inventaire Régional du Patrimoine Géologique - IRPG)**
 - Coupe géologique de l'Yprésien au Lutétien (Saint-Maximin)
 - Coupe géologique de l'Eocène moyen (Saint-Vaast-lès-Mello – Montataire)
 - Coupe stratigraphique du Cuisien au Lutétien moyen (Saint-Leu d'Esserent)
- **Des parcours à pied ou à vélo inscrits au PDIPR**
 - 13 circuits de randonnée (7 ACSO + 6 CCPOH) et des voies douces (schémas intercommunaux)

- **Les offres d'hébergements (hôtellerie, plein-air, gîtes et chambres d'hôtes)**
 - 8 hôtels (non classés à 3 étoiles)
 - 5 campings (3 ASCO et 2 CCPOH)
 - 11 meublés de tourisme classés (6 ACSO et 5 CCPOH) dont 4 Gîtes de France (hors Airbnb et non classé).
 - Un projet de gîte de groupe sur Saint-Vaast-lès-Mello (réhabilitation d'un bâtiment à vocation industrielle - étude de faisabilité du bâti en cours)

- **Les offres de restauration**
 - 55 restaurants dont un étoilé à Saint-Maximin, commune où se situe la Maison de la Pierre (38 ACSO et 17 CCPOH)

Les données chiffrées sont 2019. L'année 2020 n'étant pas significative (crise sanitaire)

ATOUTS / FAIBLESSES / OPPORTUNITES / MENACES

Le **Diagnostic AFOM en ANNEXE 7** (atouts / faiblesses / opportunités / menaces) consiste à identifier les facteurs positifs et négatifs dans l'environnement interne et externe du territoire « la Vallée de l'Oise et de la Pierre ».

ANALYSE VER DE L'ESPACE DE RAYONNEMENT « VALLÉE DE L'OISE ET DE LA PIERRE »

L'**analyse VER en ANNEXE 8** permet de mieux comprendre le territoire.

Ces deux outils d'aide à la décision permettent d'appréhender le Contrat de Rayonnement Touristique.

3.3 Présentation de la stratégie de développement touristique de l'Espace de rayonnement touristique

La stratégie à mettre en œuvre a pour objectif de faire émerger et de promouvoir une destination différenciante qui s'appuie sur une identité singulière à valoriser. Elle se forge autour la pierre de taille qui a acquis ses lettres de noblesse, connue et reconnue pour la construction de grands édifices et de monuments remarquables et qui se renouvelle de nos jours.

Le savoir-faire touchant à la pierre a fait l'objet d'une demande d'inscription au patrimoine culturel immatériel du Ministère de la Culture en mai 2021.

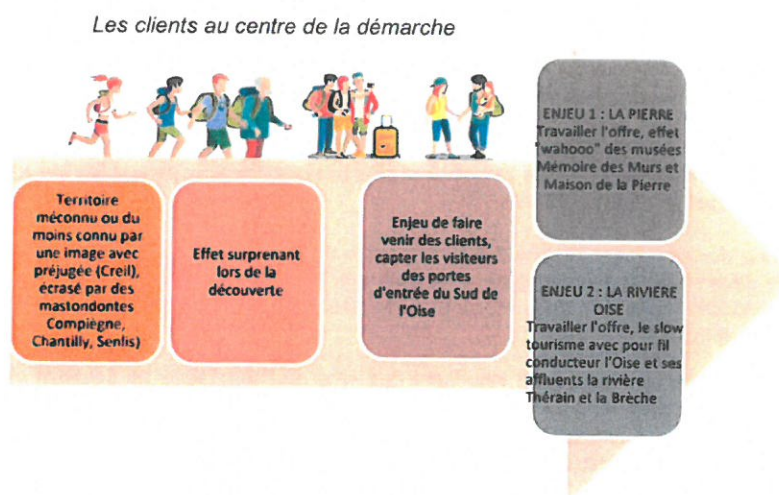
La stratégie proposée dans le cadre du présent Contrat de Rayonnement Touristique consistera à s'attacher au développement des deux structures emblématiques du territoire pour en augmenter significativement la fréquentation et à développer les aménagements fluviaux pour faciliter et enrichir les offres d'itinérance par la création de parcours de découverte notamment.

L'objectif est de proposer des produits répondant réellement aux nouvelles attentes des clients durant tout le parcours du visiteur en partant de son aspiration, à la préparation de sa visite (réservation), sa visite, l'après-visite et sa fidélisation.

Ci-après un schéma résumant la vision de la destination et les enjeux autour des deux dénominateurs communs :

- **Enjeu 1 : LA PIERRE**
- **Enjeu 2 : LA RIVIÈRE OISE**

Schéma résumant la destination « la Vallée de l'Oise et de la Pierre »



Enjeu n°1 autour de l'axe LA PIERRE : marqueur du territoire

La pierre est très présente sur tout le territoire de l'ACSO et de la CCPOH avec de nombreuses carrières.

La pierre est un matériau solide, noble, indémodable et authentique toujours utilisé de nos jours. Cette pierre de construction est de qualité hors norme et de renommée internationale.

Elle a été formée il y a 45 millions d'années au cœur même du bassin parisien, et a permis de construire des bâtiments, des édifices et des monuments parisiens (bâtiments haussmanniens, le Pont Neuf, le Louvre, les Invalides, la place Vendôme, la place de la Concorde etc.). L'Université de Stanford est aussi construite en pierre de Saint-Maximin.

Actuellement, six entreprises exploitent toujours cette pierre de construction mondialement connue.

Le musée-carrière "Maison de la Pierre du Sud de l'Oise" (10 000 visiteurs en 2019), situé à Saint-Maximin, met en valeur le patrimoine de la pierre, les savoir-faire qui lui sont liés, la vie des carriers et l'activité des champignonnistes.

Espace de Rayonnement Touristique  ACSO  Explorez CreilSudOise  CCPOH  Vallée de l'Oise Verneuil-en-Halatte

Le Musée de la Mémoire des murs est un musée unique en Europe (4 200 visiteurs). Il est situé à Verneuil-en-Halatte et présente des reproductions de 3 500 moulages de graffitis allant de la Préhistoire au XXe siècle inscrits dans la pierre et parfois dans le bois.

Les deux sites ont un potentiel d'attractivité fort permettant d'envisager le doublement de leur fréquentation à condition de travailler la mise en scène et le parcours clients. Ainsi, ces deux sites doivent évoluer et dynamiser leurs propositions en développant de nouvelles expériences de visite qui supposeront une nouvelle mise en scène, des offres de produits innovants avec prise en compte des parcours clients pour offrir aux visiteurs une expérience de visite inoubliable et capter de nouveaux clients.

Une première démarche d'étude de parcours clients réalisée par Oise Tourisme, a été menée en mai 2021 avec les deux sites. Elle a mis en avant la nécessité de faire évoluer les produits de manière expérientielle.

Ces nouveaux parcours client à créer nécessiteront donc de réaliser un travail sur les émotions et sur l'exploitation de tous les sens (la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et le goût).

Ces deux sites singuliers devraient constituer une offre complémentaire attractive et différente s'inscrivant dans les possibilités d'offres touristiques plus conventionnelles proposées par les grands sites de proximité : Chantilly-Senlis.

Dans un contexte de compétition accrue des territoires, la mise en réseau de ces deux sites emblématiques favorisera le développement de l'attractivité de l'espace de rayonnement touristique disposant de la Maison de la Pierre et du Musée de la Mémoire des Murs comme portes d'entrée touristiques.

Le souhait d'augmenter l'attractivité en valorisant ces sites s'accompagne de l'objectif de doubler *a minima* leur fréquentation (visiteurs individuels). La conception d'actions de médiations adaptées aux nouvelles attentes comme par exemple des mises en lumière spécifiques, des mises en scène des collections, des visites digitalisées et innovantes est opportune.

Enjeu n°2 autour de l'axe LA RIVIÈRE OISE : vecteur de développement touristique

Véritable colonne vertébrale du territoire, la rivière Oise, a façonné l'histoire et a contribué au développement industriel et économique. Sa mise en tourisme permettra de faire émerger une nouvelle destination touristique et de générer des retombées économiques. Le tourisme fluvial connaît en effet une dynamique de développement croissant, avec un potentiel en termes d'activité et d'emploi significatif dans les territoires, pour les années à venir.

Autour de la dénomination commune « Oise River Cruises » portée par Oise Tourisme et Val d'Oise Tourisme, s'est constituée une nouvelle destination fluviale proposée aux touristes entre Paris et Amsterdam. Ce nouvel axe de navigation reste toutefois à faire vivre. La vallée de l'Oise qui s'étend de Conflans-Sainte-Honorine à Pont l'Evêque propose la découverte de lieux à forte empreinte patrimoniale de renommée internationale. De nombreuses activités de loisirs peuvent y être pratiquées comme les randonnées pédestres et cyclotouristiques, les courses hippiques, le polo et le golf.

Espace de Rayonnement Touristique  ACSO  Explorez Oise  CCPOH  Vallée de l'Oise Verneuil-en-Halatte

Une croisière sur l'Oise est aussi l'occasion de découvrir les traditions et les savoir-faire locaux réputés (faïence, sucrerie, dentelle, batellerie...).

Les berges du Val d'Oise sont prisées : elles ont inspiré les artistes du XIXe siècle (Daubigny, Pissaro, Van Gogh, Stevenson,...). Celles de l'Oise sont porteuses d'une histoire à raconter et sont en cours de réappropriation par les habitants avec le projet de réhabilitation des chemins de halage sur les territoires de la CCPOH et de l'ACSO.

En dehors des flux commerciaux, la présence de bateaux de loisirs s'arrêtant à Creil, Pont-Sainte-Maxence ou encore à Saint-Leu-d'Esserent est fréquente :

- Bateaux de location ou de plaisance privée (<à 15 mètres) : concernent davantage une clientèle de seniors.
- Péniches hôtels (gabarit Freycinet) : produit « haut de gamme » qui attire une clientèle étrangère (Etats-Unis/Australie/Afrique du Sud/Russie)
- Paquebots fluviaux (entre 90 et 135 mètres) avec capacité d'accueil de 120 personnes maximum, temps de navigation généralement de 8 jours (hébergement et restauration compris) : produit en développement.

Pour les territoires de l'ACSO et de la CCPOH l'objectif est d'identifier les aménagements à réaliser répondant aux besoins locaux et adaptés à la venue de nouveaux touristes français et étrangers (haltes fluviales équipées et sécurisées) pour permettre un accueil de qualité et contribuer la notoriété du territoire par le biais de nouvelles offres touristiques adjacentes comme l'activité de cyclo-croisières, les loisirs fluviaux et nautiques, les propositions de tourisme de bien-être.

Les aménagements fluviaux devront s'inscrire dans une démarche de développement durable tout en répondant aux enjeux environnementaux : des solutions telles que l'installation de panneaux photovoltaïques ou une meilleure isolation sont par exemple à privilégier dans le cas de la construction ou de la rénovation des bâtiments. Le développement d'équipements et de bateaux moins consommateurs d'énergie et utilisant des sources renouvelables telles que les pompes à chaleur pour le chauffage-climatisation, les moteurs électriques à énergie solaire et, dans le futur, à pile hydrogène participe à l'éco responsabilité.

L'attrait du fluvial doit être combiné à l'attrait des territoires dans les activités terrestres jouxtant la voie d'eau seront privilégiées. Les berges de l'Oise seront le support privilégié pour la création de voies douces qui permettront de profiter pleinement de l'élément naturel qu'est l'Oise, de découvrir le patrimoine des communes et également de redynamiser l'activité économique des centres-villes.

Structurer un tourisme d'itinérance

L'ACSO et la CCPOH ont pour ambition de développer un réseau de voies douces tant pour les habitants que pour les touristes.

La CCPOH est à la croisée de deux vélos voies routes. La Trans'Oise s'inscrit sur l'axe vert Paris-Londres, sur la Scandibérique, axe international Eurovéloroute n°3 "Saint-Jacques de Compostelle-Trondheim" (EV3). L'EV3 traverse le département, d'Appilly à Vers-sur-Launette sur une distance de 92 km. Elle se connecte à l'axe Paris-Londres à Pont-Sainte-Maxence faisant ainsi du département de l'Oise un carrefour Européen incontournable des voies de circulation douce tout en générant des retombées économiques par le développement de l'activité touristique.

Espace de Rayonnement Touristique  ACSO  &  CCPOH  Verneuil-en-Halatte

La création de vélos voies routes complémentaires constitue une réelle opportunité de développement du tourisme d'itinérance avec mobilités douces qui s'inscrit en complément du tourisme fluvial et ses offres de croisières sur l'Oise. Les voies douces seront, par ailleurs, reliées aux différentes gares de Creil, Saint-Saint-Leu d'Esserent et Pont-Sainte-Maxence pour renforcer la mobilité sur le territoire, favoriser sa découverte et augmenter sa fréquentation.

Confère ANNEXE 9 présentant les 3 phases d'un projet de développement des circulations voies douces le long des berges de l'Oise et tracés de l'Eurovéloroute n°3 (Scandibérique) et Avenue Verte Paris-Londres

3.4 Présentation de la marque touristique et du plan marketing du territoire (si existence)

Au regard des marqueurs communs que sont la rivière Oise et la pierre, il est envisagé de créer une marque touristique autour de **ces deux axes identitaires forts** avec le nom de destination à construire suivant : « **Vallée de l'Oise et de la Pierre** ».

Ce nom associant l'Oise et la Pierre se différencie des territoires situés à proximité et interpelle. La pierre et l'eau omniprésentes dans le sud l'Oise sont des dénominateurs communs qui invitent, avec l'association du mot vallée, à la flânerie, à la rêverie et au voyage.

La fédération des deux destinations (ACS0 et CCPOH) autour d'un même axe permet de jeter les bases d'une démarche marketing.

Dans les projets, les valeurs de la **marque d'attractivité « Haut & Fort »** du Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France seront intégrées afin de faire rayonner **« la Vallée de l'Oise et de la Pierre »**.

Article 4 – Plan d'actions pluriannuel

4.1. Modalités de sélection des actions 2021-2022

Sur la base des orientations stratégiques définies à l'article 3 du présent contrat, le territoire présente chaque année un plan d'actions, travaillé et validé par les partenaires.

Les actions seront issues du programme d'actions exposé ci-dessous et permettront de répondre aux enjeux et objectifs du présent contrat de rayonnement touristique.

Ce plan sera présenté par l'ACS0, Creil Sud Oise Tourisme, la CCPOH et la commune de Verneuil-en-Halatte qui exercent le pilotage stratégique du présent contrat de rayonnement touristique.

4.2 Présentation des actions et plan de financement prévisionnel

Enjeu n°1 autour de l'axe LA PIERRE : marqueur du territoire

ACTION 1 CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE ACSO / CCPOH		
AXE LA PIERRE	LA MAISON DE LA PIERRE ET LE MUSÉE DE LA MÉMOIRE DES MURS	
PRÉSENTATION DE L'ACTION	<p>Lancement d'une étude de pré-programme d'ingénierie pour mise en place de produits touristiques dotés d'un concept innovant avec mise en réseau des 2 musées.</p> <p>Valorisation des deux musées avec accueil des clientèles individuelles et de groupes (définition d'une histoire adaptée aux cibles, création et mise en scène de parcours et des collections, digitalisation, chiffrage des investissements et des coûts de fonctionnement).</p>	
OBJECTIFS POURSUIVIS / RÉSULTATS ATTENDUS	<p>Développer la fréquentation dans un délai de 2 à 3 ans des 2 sites : 10K à 20-25K visiteurs pour la Maison de la Pierre et de 4K à 10-12 K pour le musée de la Mémoire des Murs</p> <p>Faire identifier la Pierre comme l'ADN du territoire des origines (géologie, art pariétal), à l'exploitation / l'extraction, à la construction.</p> <p>Se servir de la réputation de la pierre, nationalement et internationalement connue comme levier, enclencheur de visite.</p>	
PILOTAGE ET ORGANISATION DE L'ACTION	Maîtrise d'ouvrage	CREIL SUD OISE TOURISME (OT/MDP) / CCPOH + COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE
	Maîtrise d'œuvre	Cabinet d'étude
	Chef de projet	ACSO / CREIL SUD OISE TOURISME (OT/MDPSO) / OT CCPOH / COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE (MUSÉE DE LA MÉMOIRE DES MURS)
	Partenaires	COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN, OISE TOURISME, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
COÛT	Coût total estimé de l'opération	45 000 € HT
CALENDRIER	Différentes phases du projet	<p>2021-2022</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cadrage du projet 2. Dépôt du dossier Contrat de rayonnement touristique 3. Rédaction du CCTP en collaboration avec Oise Tourisme et dépôt des dossiers de demande de subventions 4. Lancement du marché 5. Attribution du marché 6. Réunion de lancement 7. Remise des livrables de la mission 8. Ingénierie financière pour la mise en œuvre du projet (demande de subventions) 9. Lancement de la phase de programmation puis marché de maîtrise d'œuvre

Enjeu n°2 autour de l'axe RIVIÈRE OISE

ACTION 2		
CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE ACSO / CCPOH		
AXE LA RIVIÈRE OISE		
PRÉSENTATION DE L'ACTION	<p>Lancement d'une étude technique commandée à un bureau d'études spécialisé en aménagements urbains ayant déjà réalisé des aménagements fluviaux pour identifier les aménagements et les équipements fluviaux nécessaires dans les communes de Saint-Leu d'Esserent et de Pont-Sainte-Maxence (pontons, bornes de service, signalétique touristique, mobilier notamment) en complément de l'étude réalisée par l'ACSO en 2018 et confiée au Cabinet PEYRICAL et SABATTIER Associés et SOFID et du schéma directeur de développement du tourisme fluvial et fluvestre rédigé en 2020 porté par les départements de l'Oise et du Val d'Oise et de VNF.</p> <p>L'étude devra intégrer une aide à la constitution des dossiers administratifs et l'étude des modes de gestion des équipements et fonctionnement à mettre en place, instauration / collecte de la taxe de séjour.</p> <p>L'objectif est de développer l'accueil de nouvelles clientèles dans le cadre de l'activité de cyclo-croisières et de plaisanciers en complément des infrastructures existantes sur l'ensemble de la Vallée de Oise (Oise Tourisme est l'opérateur de mise en œuvre du volet marketing du schéma du tourisme fluvial).</p>	
OBJECTIFS POURSUIVIS / RÉSULTATS ATTENDUS	<p>Développer le tourisme fluvial et fluvestre, les mobilités douces avec un volet aménagements en lien avec l'accueil des opérateurs et le développement de nouveaux segments (cyclo-croisières,...).</p> <p>Enjeu des connexions de l'offre avec les gares ferroviaires + de développement de services comme le maillage de vélos routes et voies vertes.</p>	
PILOTAGE ET ORGANISATION DE L'ACTION	Maîtrise d'ouvrage	ACSO / CCPOH
	Chef de projet	ACSO / CCPOH
	Acteurs concernés	Communes de Saint-Leu d'Esserent et de Pont-Sainte-Maxence VNF Oise Tourisme
	Coût total estimé de l'opération	80 000 € HT
CALENDRIER	<p>Différentes phases du projet</p> <p>2021 - 2022</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cadrage du projet 2. Dépôt du dossier Contrat de rayonnement touristique 3. Rédaction du CCTP et dépôt des dossiers de demande de subvention 4. Lancement du marché 5. Attribution du marché 6. Réunion de lancement 7. Remise des livrables de la mission 8. Ingénierie financière (demande de subventions) 9. Lancement de la phase de programmation puis marché de maîtrise d'œuvre 	

Article 5 – Gouvernance et ingénierie au service de la mise en œuvre du contrat

5.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est assuré par les signataires du contrat.

Il assurera la gouvernance du Contrat de Rayonnement Touristique.

Il est co-présidé par le Conseil Régional des Hauts-de-France, par l'ACSIO et la CCPOH.

Le comité de pilotage se réunira autant de fois que nécessaire.

Composition :

- La Région Hauts-de-France
- Le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France
- Oise Tourisme
- La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
- Creil Sud Oise Tourisme (l'Office de Tourisme et la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise)
- La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
- La Commune de Verneuil-en-Halatte

5.2. Comité technique

Le comité de suivi technique est constitué des référents techniques des structures signataires du présent contrat et des partenaires et des acteurs concernés par la mise en œuvre des actions.

Le comité technique se réunira autant de fois que nécessaire.

Les participants suivants seront mobilisés en fonction des actions et des enjeux :

1 : La Pierre

2 : La rivière Oise (tourisme fluvial)

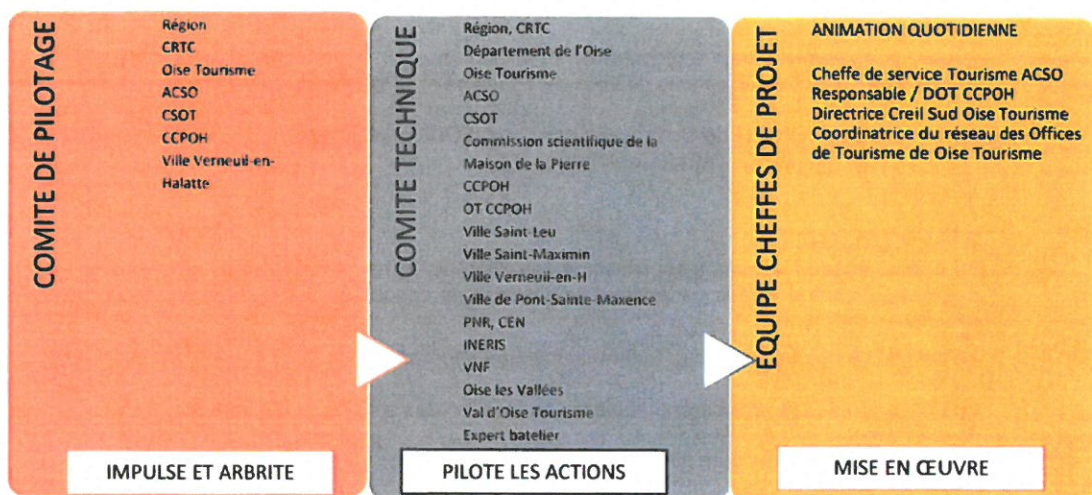
- La Région Hauts-de-France
- Le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France
- Oise Tourisme
- Le Département de l'Oise
- La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
- Creil Sud Oise Tourisme (l'Office de Tourisme et la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise)
- La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
- L'Office de Tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte
- La Commune de Pont-Sainte-Maxence
- La Commune de Verneuil-en-Halatte
- La Commune de Saint-Maximin
- La Commune de Saint-Leu d'Esserent
- Le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France
- CEN des Hauts-de-France
- INERIS
- Voies Navigables de France
- Val d'Oise Tourisme
- Expert batelier
- Agence d'urbanisme - Oise les Vallées
- Commission scientifique de la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise

5.3. Mise en œuvre opérationnelle - cheffes de projet

Le suivi quotidien du Contrat de Rayonnement Touristique est assuré par une équipe projet associant les services Tourisme de l'ACSO et de la CCPOH et les deux Offices de Tourisme Intercommunaux appuyés par Oise Tourisme.

L'équipe de Cheffes de projet est détaillée en ANNEXE 10

Schéma de synthèse de la gouvernance du Contrat de Rayonnement Touristique



5.4 Cellule d'observation touristique

L'Espace de Rayonnement Touristique du présent contrat utilisera les données de veille et d'observation tendancielle touristique de Oise Tourisme et du Comité Régional du Tourisme et des Congrès pour définir sa stratégie touristique.

Oise Tourisme fournira les données relatives à l'offre du territoire et sa fréquentation.

Article 6 – Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à la signature et à compter de sa réception par la Région. Il couvre la période 2021-2022 et engage l'ensemble des signataires.

Article 7 – Communication

Les partenaires signataires et la Région assureront une communication régulière concernant les actions issues de ce contrat.

Dans ce cadre, elles s'engagent à :

- signaler leur soutien mutuel dans les actions de communication et sur les supports,
- se faire le relais de la démarche dans leurs publications internes.

En outre, tout projet de communication lié aux actions s'inscrivant dans les objectifs soutenus en commun par la Région et les partenaires signataires, doit respecter les chartes graphiques respectives, et les lois en vigueur, notamment les dispositions du code électoral.

Les partenaires signataires s'engagent à faire mention du présent partenariat dans le cadre des décisions prises en application du présent contrat.

Article 8 – Révision du contrat – Admission - Retrait

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une révision à mi-parcours sur la base d'un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de la démarche.

Par ailleurs, tout partenaire de l'espace de rayonnement et signataire du présent contrat peut intégrer ou se retirer de celui-ci par transmission d'une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception acceptée par l'ensemble des partenaires. Un avenant à ce présent contrat sera réalisé à cet effet.

Article 9 – Litiges

En cas de contestation de la mise en œuvre du présent contrat, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à

Le

<p>Pour la Région Hauts-de-France, Le Président</p> <p>Xavier BERTRAND</p>	
<p>Pour la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise, Le Président</p> <p>Jean-Claude VILLEMAIN</p>	<p>Pour la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, Le Président</p> <p>Arnaud DUMONTIER</p>
<p>Pour l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme, Le Président</p> <p>Michel BLARY</p>	<p>Pour la commune de Verneuil-en-Halatte, Le Maire</p> <p>Philippe KELLNER</p>

<p>Pour Oise Tourisme, La Présidente</p> <p>Brigitte LEFEBVRE</p>	<p>Pour le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France, Le Président</p> <p>Frédéric LETURQUE</p>
--	---

ANNEXE 1 – ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS DE L'ESPACE DE RAYONNEMENT « DE L'AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE »

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
Creil Sud Oise Tourisme (Office de Tourisme et la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise)
La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
L'Office de Tourisme de la CCPOH
Commission scientifique de la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise
La Commune de Verneuil-en-Halatte
Le Musée de la Mémoire des Murs
La commune de Pont-Sainte-Maxence
La commune de Saint-Leu d'Esserent
La commune de Saint-Maximin
Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France
Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
L'INERIS - plateforme dans la carrière de la Maison de la Pierre
L'Agence de développement touristique Oise Tourisme
L'Agence de développement touristique Val d'Oise Tourisme
Voies Navigables de France
Un expert batelier
Agence d'Urbanisme "Oise les Vallées"

ANNEXE 2 – PERSONNES CHARGÉES DE L'ANIMATION ET DE LA MISE EN OEUVRE QUOTIDIENNE DU CONTRAT DE L'ESPACE DE RAYONNEMENT « DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CREIL SUD OISE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE »

ENTITE	NOM	FONCTION
ACSO	Michel BLARY	Vice-président en charge du Tourisme
	Caroline DELAPIERRE	Chef du Service Tourisme, Patrimoine et Loisirs
		Direction du développement économique, de l'emploi et de la formation
EPIC CREIL SUD OISE TOURISME (Office de Tourisme et Maison de la Pierre)	Michel BLARY	Président
	Elise NICOLAS-BERTHE	Directrice
MAISON DE LA PIERRE	Mélanie BATICLE	Responsable Culturelle
CCPOH	Jean-François GOYARD	Vice-président en charge du Tourisme
RÉGIE OFFICE DE TOURISME DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE	Laetitia GRAY	Directrice Service Tourisme / Office de Tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte
COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE	Philippe KELLNER	Maire de Verneuil-en-Halatte
OISE TOURISME	Leslie BRIAND	Coordinatrice du réseau Offices de Tourisme

Ces noms sont donnés à titre indicatif.

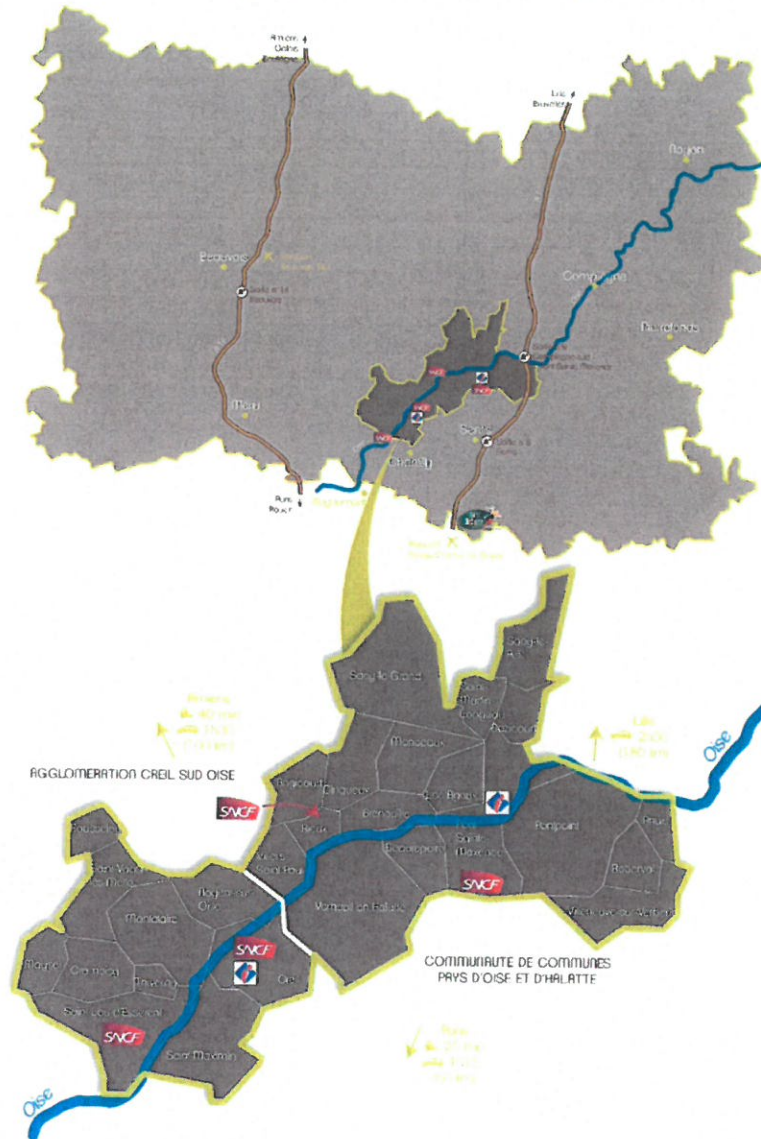
En cas d'évolution, les parties s'engagent à s'informer mutuellement sans qu'il soit nécessaire de passer un avenant au présent contrat.

ANNEXE 3 – Accessibilité en train, par avion, par la route et par voie d'eau

Ce territoire est situé à proximité des portes d'entrée de Compiègne, Chantilly, Senlis et du Parc Astérix.

- **Par la route**
 - Paris : 1h15 (60 km)
 - Lille : 2h30 (180 km)
 - Amiens : 1h30 (100 km)
 - Autoroute A1 (sortie n°8 et n°9) + A16 (sortie n°14)
- **Par le train et transports en commun**
 - Gare SNCF à Creil (20 000 passagers/jour, 116 départs/jour)
 - Paris Gare du Nord – Saint-Quentin (depuis Paris : 25 min – depuis Saint-Quentin : 1h10)
 - RER D
 - TGV Roissy-Picardie (prévu en 2025)
 - Gare SNCF à Montataire
 - Creil – Beauvais (40 min)
 - Gare SNCF à Saint-Leu-d'Esserent
 - Creil – Pontoise (55 min)
 - Gare SNCF à Pont-Sainte-Maxence
 - Paris Gare du Nord – Saint-Quentin / Compiègne (depuis Paris : 30 min – depuis Compiègne : 10 min – depuis Saint-Quentin : 45 min)
 - Creil – Pont-Sainte-Maxence (20 min)
 - Gare SNCF à Rieux-Angicourt
 - Paris Gare du Nord – Compiègne (depuis Paris : 40 min – depuis Compiègne : 30 min)
 - Creil – Rieux-Angicourt (7 min)
 - Gare routière à Creil
 - Dessert l'ensemble de l'ACSO
 - Réseau interurbain reliant l'ACSO et la CCPOH (Oise Mobilité)
- **Par avion**
 - 30 min de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle
 - 40 min de l'aéroport Beauvais Tillé
- **Par la rivière**
 - Compiègne – Creil : 5h30 (40 km)
 - L'isle-Adam (95) – Creil : 4h30 (30 km)
 - Creil – Pont-Sainte-Maxence : 1h15 (15 km)
 - Creil – Saint-Leu-d'Esserent : 50min (4 km)
 - Haltes fluviales
 - Creil : Île Saint-Maurice
 - Saint-Leu d'Esserent
 - Pont-Sainte-Maxence : Quai de la pêche
- **A vélo**
 - Eurovélo n°3 : La Scandibérique reliant Trondheim à Saint-Jacques de Compostelle (Route des pèlerins)
 - Trans'Oise traverse et relie les principales villes du département de l'Oise
 - Avenue Verte Paris-Londres (véloroute)
 - Circuits cyclotouristes, détaillés dans la [carte Oise à Vélo](#)
- **A pied**
 - GR 12 qui relie Amsterdam à Paris,
 - GR 655
 - PR 17
 - 3 itinéraires de randonnée balisés en forêt d'Halatte par le PNR d'Oise – Pays de France

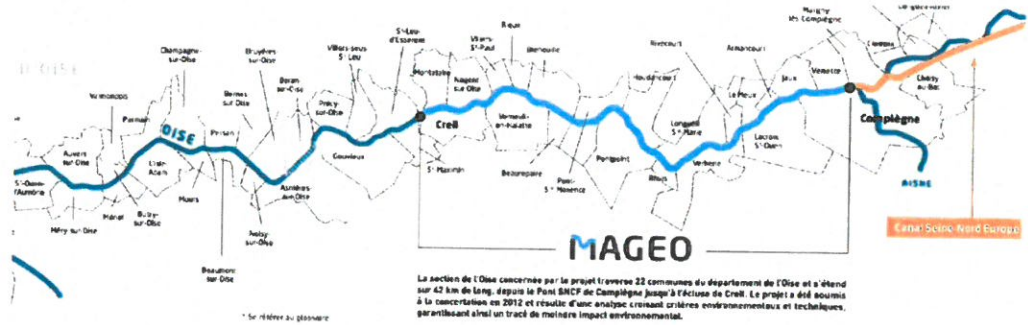
ANNEXE 4 – CARTOGRAPHIE DE L'ESPACE DE RAYONNEMENT « DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CREIL SUD OISE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE »



Espace de Rayonnement Touristique  ACSO  Explorez  CCPOH  Verneuil-en-Halatte

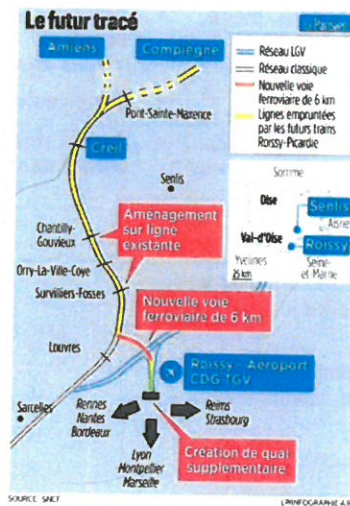
11 COMMUNES DE L'ACSO	17 COMMUNES DE LA CCPOH
Cramoisy	Les Ageux
Creil	Angicourt
Maysel	Bazicourt
Montataire	Beaurepaire
Nogent-sur-Oise	Brenouille
Rousseloy	Cinqueux
Saint-Leu-d'Esserent	Monceaux
Saint-Maximin	Pontpoint
Saint-Vaast-lès-Mello	Pont-Sainte-Maxence
Thiverny	Rhuis
Villers-Saint-Paul	Rieux
	Roberval
	Sacy-le-Petit
	Sacy-le-Grand
	Saint-Martin-Longueau
	Verneuil-en-Halatte
	Villeneuve-sur-Verberie

ANNEXE 5 – MAGEO et le Canal Seine-Nord Europe



Le projet MAGEO : Mise Au Gabarit Européen de l'Oise entre Compiègne et Creil - VNF

ANNEXE 6 – BARREAU CREIL ROISSY



Engagement pris, promesse tenue
 La ligne ferroviaire Picardie - Roissy se concrétise grâce à l'action de la Région

22 minutes
 31 minutes
 14 minutes

Senlis, Compiègne, Amiens, Creil, Roissy - Aéroport CDG TGV

Source planifié du 30 mars 2017

ANNEXE 7 – ANALYSE AFOM DE L'ESPACE DE RAYONNEMENT « LA VALLEE DE L'OISE ET DE LA PIERRE »

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Ecrin de nature à quelques kilomètres de Paris (bois, forêts, marais et champs très pratiqués en randonnée et deux GR (à pied, en vélo, à cheval...)) • Territoire traversé par l'Oise, la Brèche, la Frette et le Thérain = nombreuses activités nautiques organisées (croisières, kayak, canoë, aviron...) et spots de pêche très fréquentés par les anglo-saxons • Sites atypiques à fort potentiel de mise en scène avec capacité de développement de la fréquentation (Maison de la Pierre à Saint-Maximin, Musée de la Mémoire des murs à Verneuil-en-Halatte, Musée Gallé-Juillet à Creil) • Unité autour de l'exploitation de la pierre, matériau noble et reconnu sous l'intitulé de « Pierre de Saint-Maximin » (a servi, entre autres, à la construction de bâtiments Haussmanniens, de l'Université de Stanford aux Etats-Unis et à la restauration de nombreux monuments historiques et sert encore de nos jours pour la restauration et la construction) • Passé industriel qui a façonné les deux territoires (maisons ouvrières et friches visibles) = thématiques de l'industrie et de l'urbanisme qui contribuent à proposer une offre touristique différenciante • Offre autour de la pierre complémentaire : Maison de la Pierre et musée Mémoire des Murs. • Diversification des offres tous publics • Offre d'hébergement alternative aux territoires Cantilien et Senlisien : 7 hôtels (Non Classés à 3 étoiles), 5 campings, 11 meublés de tourisme classés dont 4 gîtes de France (hors Airbnb et non classés). 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de lieux pour se retrouver le soir entre amis dans les centres-villes (lieux majoritairement concentrés sur les zones commerciales) • Offre d'hébergements insuffisante, très peu de chambres d'hôtes ou de gîtes ruraux. Pas d'hôtel sur la CCPOH. Pas d'hébergement de groupes. Pas d'hébergement insolite correspondant aux nouvelles attentes. • Absence d'équipement culturel / touristique structurant (fréquentation > 20 000 visiteurs) • Pas d'événement identitaire fort commun (<i>Manifestation identitaire sur le territoire de l'ACSO avec le Marché 100 % Picard</i>) • Offres de médiation classiques • Territoire méconnu avec offres touristiques peu identifiées par les touristes et pas toujours connus des habitants • Absence de signalétique touristique • Peu de points de location de vélos et de labels accueil de vélos

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Hausse de la demande pour des offres alternatives moins formatées, les niches : recherche d'expériences et d'insolite • Saint-Leu d'Esserent, porte d'entrée de Chantilly et Pont-Sainte-Maxence, porte d'entrée de Senlis (tourisme fluvial) • Lieux remarquables naturels: Marais de Sacy, sites d'escalade exceptionnels (Les Glachoirs de Saint-Vaast-lès-Mello), possibilité de nombreuses randonnées (nature et urbaines) • Mise en valeur de la forêt domaniale d'Halatte avec création de nouvelles offres de bien-être (nature, ressourcement) • Développement d'offres d'hébergement de qualité et insolites (maisons sur pilotis et troglodytiques). • Développement du slow tourisme avec les cyclo-croisières. • Création de l'Eau Port à Creil (début des travaux été 2021) proches espaces naturels face à l'île Saint-Maurice et aux coteaux boisés de l'Oise. Recréation d'un lien entre la ville et la rivière, au cœur de la ville, proche de la gare. • Projet d'hébergement de groupes à l'étude à Saint-Vaast-lès-Mello avec développement des activités escalade, canoë kayak etc. • Crise sanitaire favorisant l'émergence d'offres de tourisme vert de proximité, d'activités de plein air et d'itinérance • Accueil des délégations pour les JO 2024 et des habitants de Paris et de la Région Parisienne souhaitant être au vert • Barreau TGV Picardie-Roissy et MAGEO • Plans de relance dus à la crise sanitaire • Événementiel commun à organiser autour des marqueurs : la rivière et la pierre • Création de parcours thématiques pour relier les territoires (sculptures de pierre) • Savoir-faire autour de la pierre = récente demande d'inscription au patrimoine immatériel ministère de la culture • Développement de "Oise River Cruise" 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence au niveau du tourisme fluvial (si échec complémentarité) • Proximité de Compiègne, Chantilly et Senlis, Parc Astérix, capteurs de flux touristiques • Zones naturelles trop fréquentées et fragilisées dans leur écosystème si conditions d'accueil mal maîtrisées • Forte concurrence avec des territoires déjà positionnés en tourisme nature, slow tourisme • Contraintes budgétaires des collectivités • Situation sanitaire fragile et imprévisible (COVID-19) • Événements climatiques

ANNEXE 8- ANALYSE VER DE L'ESPACE DE RAYONNEMENT « VALLÉE DE L'OISE ET DE LA PIERRE »

La démarche d'élaboration de la stratégie de développement touristique à l'échelle des deux EPCI a permis de cerner les attentes des élus. Une réflexion collective est menée et se base sur les spécificités de cette destination singulière à créer, avec l'appréhension de son positionnement.

Les attentes des élus de l'ACSO et la CCPOH

Les deux EPCI souhaitent s'associer pour créer un Espace de Rayonnement Touristique pour faire émerger une nouvelle destination touristique dans le sud de l'Oise, capter les flux d'excursionnistes et de touristes depuis les portes d'entrée (Compiègne, Chantilly, Senlis et le Parc Astérix). Il est nécessaire de s'affranchir des limites administratives pour unir ses forces.

La rivière Oise, la pierre (pierre de construction, carrières), le patrimoine industriel, l'histoire sont autant de points communs qui permettent de s'associer en ayant pour objectif le développement de la fréquentation du territoire et de l'économie touristique.

Les élus souhaitent donc impulser cette dynamique autour de deux axes identitaires : la Pierre et la rivière Oise. L'attractivité du territoire se manage autour de projets en optimisant l'utilisation des ressources au sein d'une gouvernance partagée.

L'environnement

Des projets nationaux très soutenus par la région Hauts-de-France tels le barreau TGV Picardie-Roissy et pour le fluvial le projet MAGEO vont favoriser l'accessibilité du territoire, développer des bassins d'emplois et, de surcroît, la venue de nouveaux excursionnistes et touristes sur le secteur.

Le territoire est situé tout proche de portes d'entrée touristique. Ces projets structurants permettront d'améliorer l'attractivité du territoire, de faire connaître les attraits touristiques, et ausside monter en gamme l'offre afin de capter et de répondre aux nouvelles attentes des clientèles.

La crise sanitaire a généré une demande croissante de tourisme de proximité pour les clientèles proches. D'ailleurs, l'ACSO et la CCPOH étaient déjà dans la dynamique de promouvoir leurs atouts touristiques auprès d'une clientèle locale et à 1h voire 2h de route du territoire.

La crise n'a fait que renforcer le positionnement marketing de la nouvelle destination qui va proposer une offre complémentaire à la celle des destinations concurrentes (Chantilly, Senlis) et prendre appui sur ces portes d'entrée pour capter de nouvelles clientèles.

Les ressources

L'ACSO et la CCPOH sont dans deux dynamiques de développement touristique et disposent chacune d'un Office de Tourisme : respectivement sous statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial pour l'un, et sous statut de régie pour l'autre.

L'EPIC Creil Sud Oise Tourisme compte en son sein la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise.

Espace de Rayonnement Touristique  ACSO  CCPOH  Verneuil-en-Halatte

Dans sa direction du développement économique, de l'emploi et de la formation, l'ACSO dispose d'un Service Tourisme, Patrimoine et Loisirs composé d'une responsable.

La stratégie touristique qui prendra appui sur le présent contrat de rayonnement touristique, est pilotée par le service tourisme de l'ACSO avec Creil Sud Oise Tourisme chargé de mettre en œuvre les orientations définies et les partenaires

La CCPOH compte une directrice du Tourisme assurant aussi les fonctions de directrice de l'Office de Tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte.

Le service Tourisme de l'ACSO et les deux Offices de Tourisme, incluant la Maison de la Pierre représentent au total, pour l'année 2021 :

- un budget de 1 681 848 € (OT+ MDP = 990 000 € + ACSO 481 848 € déduction faite de la subvention attribuée à Creil Sud Oise Tourisme + 210 000 € OT CCPOH *budget hors communication et site web*)
- 14 ETP dédiés au tourisme

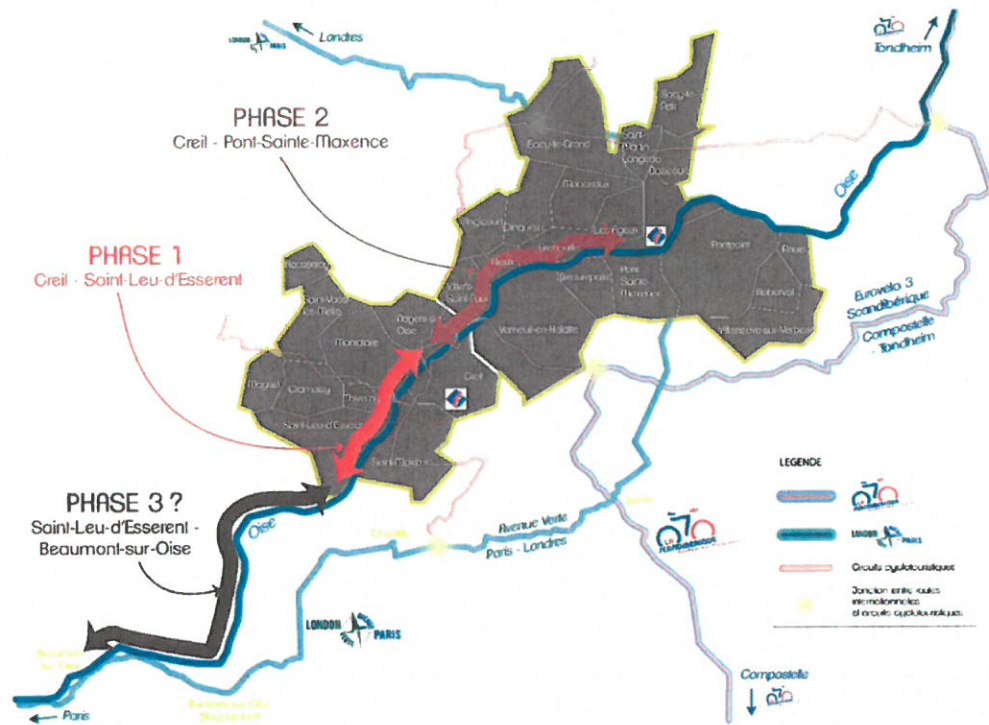
⇒ 9 ETP CSO (*) + 1 ETP Responsable Tourisme ACSO + 4 ETP OT CCPOH

(*) Hors saisonniers pour Creil Sud Oise Tourisme (Maison de la Pierre) et les contrats civiques.

Un travail transversal, collaboratif et de co-construction

La gouvernance de ce contrat de Rayonnement Touristique sera partagée et mutualisée avec chacun ses missions en fonction de différentes compétences et missions.

ANNEXE 9 PRÉSENTANT LES 3 PHASES D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CIRCULATIONS VOIES DOUCES LE LONG DES BERGES DE L'OISE ET TRACÉS DE L'EURO VÉLOROUTE 3 (SCANDIBÉRIQUE) ET AVENUE VERTE PARIS-LONDRES



ANNEXE 10 PRÉSENTANT L'ÉQUIPE DE CHEFFES DE PROJET POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Caroline DELAPIERRE	Chef du Service Tourisme, Patrimoine et Loisirs Direction du développement économique, de l'emploi et de la formation	ACSO
Laëtitia GRAY	Directrice Service Tourisme et de l'Office de Tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte	CCPOH RÉGIE OFFICE DE TOURISME DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE
Elise NICOLAS-BERTHE	Directrice	EPIC CREIL SUD OISE TOURISME (Office de Tourisme et Maison de la Pierre)
Leslie BRIAND	Coordinatrice du réseau des Offices de Tourisme	OISE TOURISME